



UNIVERSITÉ MOULOUD MAMMERI DE
TIZI-OUZOU
**Faculté des Sciences Économiques,
Commerciales et Gestion**
Département des Sciences Économiques



Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de MASTER en sciences économiques

Spécialité : Économie de la santé

Thème :

**Médecine du travail et sécurité des professionnels.
Quel rôle ?**

Cas : Université Mouloud Mammeri De Tizi Ouzou.

Présenté par :

SILIMA Celso Moises
SANGUEVE Alberto Domingos

Encadré par :

Mme.Salmi Samya

Soutenu devant le jury composé de :

Présidente : Mme Matmar Dalila Pr
Examineur :Mr Achir

Promotion :2022/2023

Remerciement

*Nous tenons tout d'abord à remercier le Dieu le tout puissant et miséricordieux, qui nous a donné la force et la patience d'accomplir ce modeste travail. En second lieu, nous tenons à remercier très chaleureusement notre encadreur Mme : **Salmi Samya**, son précieux conseil et son aide durant toute la période du travail.*

Nos vifs remerciements vont également aux membres du jury pour l'intérêt qu'ils ont porté à notre recherche en acceptant d'examiner notre travail et de l'enrichir par leurs propositions.

Nos remerciements s'étendent également à tous nos enseignants durant les années des études.

Ce mémoire n'aurait pas été possible sans l'intervention, consciente, d'un grand nombre de personnes. Ainsi que tout le personnel de département et bibliothèque, faculté et scolarité et aussi les agents de sécurité. Enfin, nous tenons également à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

*Également à remercier le service de médecine du travail de la faculté des sciences économiques, commercial et de gestion. Particulièrement à Docteur **Aouina Dalila** .*

DEDICACE

LA Famille SILIMA

La Famille SANGUEVE

SOMMAIRE

Introduction générale

Chapitre I: Contexte General De La Médecine Du Travail

Introduction.

Section 01 : Objectifs de la médecine du travail.

Section 02 : Les devoirs du médecin du travail.

Section 03 : Les accidents de travail.

Conclusion.

Chapitre II : Évolution historique sur la médecine du travail.

Introduction.

Section 01 : Les maladies professionnelles.

Section 02 : L'importance d'évaluation des risques professionnels.

Conclusion.

Chapitre III : Médecine de travail et sécurité des professionnels de l'université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou.

Introduction.

Section 1. Présentation générale de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou.

Section 2. Le rôle de la médecine du travail et sécurité des professionnels au sein de L'UMMTO.

Conclusion

Liste des abréviations

Accident du Travail	AT
Médecine du Travail	MT
Bureau international du travail	BIT
Commission d'hygiène et sécurité	CHS
Caisse nationale des assurances sociales	CNAS
Déclaration d'accident de travail	DAT
Direction générale de la sécurité sociale	DGSS
Direction de relation du travail	DRT
Inspection générale du travail	IGT
Institut national de la prévention des risques professionnels	INPRP
Institut national de la santé publique	INSP
Maladie professionnelle	MP
Organisation mondiale de la santé	OMS
Santé et sécurité au travail	SST

Listes des tableaux et des figures :

Tableau N°	Nom de tableau	Page
01	Les motifs ayant déjà eu un impact négatif sur la santé mentale/physique des professionnels	54
02	Statistique pour l'année 2022	59
Figure	Nom	Page
01	Statistique pour l'année 2022	61
02	statique pour l'année 2022 moyenne patient/jour	61
03	statique pour l'année 2022 pour les femmes	62
04	statique pour l'année 2022 pour les hommes	62
05	statique pour l'année 2022 pour les femmes et les hommes	63

Introduction Générale

Introduction Générale :

La médecine du travail a un impact sur la satisfaction des exigences impératives de santé et de sécurité au travail, mais aussi sur la création de conditions de bien-être et de qualité de vie pour les salariés.

Les normes réglementaires existent pour promouvoir et préserver la santé du travailleur, prévenir les accidents du travail et améliorer la sécurité au travail. Nous vivons actuellement dans la période de la quatrième révolution industrielle, où la technologie et l'innovation entrent dans la vie humaine avec l'utilisation des robots, du wi-fi et de l'internet des objets, introduisant un changement dans le comportement de l'industrie, du travail et de notre vie quotidienne jour. Avec tout cela, nous ne pouvons pas oublier que le travailleur est toujours présent dans une nouvelle dimension, une nouvelle activité et une nouvelle ère, ce qui entraîne la nécessité de redéfinir le processus de production et l'applicabilité de la santé et de la sécurité au travail.¹

Nous ne pouvons pas considérer la santé et la sécurité au travail comme un coût. Les accidents du travail, en plus d'être coûteux en raison de l'absence du travailleur, génèrent de nombreuses charges fiscales. Les actions de santé et de sécurité au travail peuvent devenir un investissement majeur dans le but de promouvoir et de préserver la santé et la sécurité du travailleur, en étant un guide pour la qualité de vie des employés et l'augmentation de la compétitivité de l'entreprise.

Lorsque nous réduisons ou éliminons les taux d'accidents du travail et rendons les activités professionnelles plus agréables et plus sûres, nous démontrons la satisfaction des employés et augmentons la productivité de l'entreprise.²

L'entreprise qui a la mentalité que la production est proportionnelle à la satisfaction et au bien-être des employés, dans le cadre d'un processus unique, peut atteindre plus rapidement des objectifs ambitieux. L'action, en plus de la conformité légale, a un retour financier important et une production avec une meilleure qualité et efficacité.

Principales caractéristiques de la médecine travail

La médecine du travail, comme spécialité médicale, apparaît en Angleterre, dans la première moitié du 19e siècle, avec la révolution industrielle. A ce moment-là, la consommation de force

¹Bühl M. Castelletta A, Accident du travail, Maladie professionnelle, « Procédure. Indemnisation. Contentieux », 2eme édition, DELMAS, Paris, 2014

²ean- Jaques DUPEROUX, droit de la sécurité sociale, 13éd. par Rolland Rueellan, dalloz 1998

de travail, résultant de la soumission des travailleurs à un Processus de production accéléré et inhumain, requis une intervention, sous peine de rendre irréalisable la survie et la reproduction du processus lui-même.

Lorsque Robert Dernham, propriétaire d'une usine textile, s'inquiétait du fait que ses ouvriers ne bénéficiaient d'aucun soin médical, outre celui fourni par les institutions philanthropiques, il a consulté le Dr Robert Baker, son médecin, lui demandant d'indiquer la manière dont il, en tant qu'homme d'affaires, pourrais-je résoudre une telle situation, Boulanger a répondu : "Mettez le vôtre médecin, qui fera office d'intermédiaire entre vous, ses travailleurs et le public. Qu'il visite l'usine, pièce par pièce, chaque fois qu'il y a des gens qui travaillent, afin qu'il puisse constater l'effet du travail sur les gens. Et s'il constate que l'un des travailleurs subit l'influence de causes qui peuvent être évitées, il sera responsable de une telle prévention. De cette façon, vous pouvez dire : mon médecin est ma défense, car c'est à lui que j'ai donné tout mon autorité en matière de protection de la santé et les conditions physiques de mes travailleurs ; si seulement subissent une altération de leur état de santé, le médecin seul doit en être tenu responsable". La réponse de l'employeur a été d'embaucher Baker pour travailler dans son usine, émergeant ainsi, dans 1830, le premier service de médecine du travail.³

En fait, ils ressortent dans la réponse du fondateur du premier service médical d'entreprise, les éléments fondamentaux des attentes du capital quant aux finalités de ces services :

- il devrait s'agir de services gérés par des personnes de pleine confiance de l'homme d'affaires et prêts à le défendre ;
- devraient être des services centrés sur la figure du médecin;
- la prévention des dommages à la santé résultant les risques professionnels devraient être un facteur éminemment médecin ;
- la responsabilité de survenue des problèmes de santé a été transférée au médecin.

La mise en œuvre de services basés sur ce modèle s'est rapidement étendue à d'autres pays, parallèlement au processus d'industrialisation, puis, plus tard, aux pays périphériques, avec la transnationalisation de l'économie. L'inexistence ou la fragilité des systèmes de santé, que ce

³Abadlia F. : Accidents de travail, circonstances et prise en charge : Région de boumerdés- Algérie 2007.

soit expression de l'assurance sociale, qu'elle soit directement fournie par l'État, via les services publics de santé, rendue services médicaux d'entreprise joué un rôle d'intermédiaire, en consolidant, en même temps, et en même temps, sa vocation d'instrument de créer et de maintenir une dépendance des travailleurs (et souvent aussi des membres de leur famille), aux côtés l'exercice direct du contrôle sur la main-d'œuvre.

Le souci de fournir des services médicaux aux travailleurs commencent à se refléter sur la scène internationale également dans l'agenda de l'Organisation internationale du travail (OIT), créée en 1919.

En 1953, par le biais de la Recommandation 97 sur la "Protection de la santé des travailleurs", la Conférence internationale du Travail a exhorté les États membres de l'OIT à promouvoir la formation de médecins du travail qualifiés et l'étude des organisation de "Services de Médecine du Travail". En 1954, l'OIT a réuni un groupe de spécialistes pour étudier les lignes directrices générales de l'organisation des "Services de médecine du travail".

Deux ans plus tard, le Conseil d'administration du BIT, en inscrivant le sujet à l'ordre du jour de la Conférence Convention du Travail de 1958, a remplacé la dénomination « Services médicaux au travail » par "Services de médecine du travail".

Intérêt et importance du sujet

Nôtre sujet porte un très grand intérêt puisqu'il s'inscrit dans le domaine de l'économie de la santé. Son intérêt personnel est d'attirer l'attention des économistes de la santé sur l'exercice des activités des salariés notamment de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou.

Dans un plan scientifique, ce travail peut servir comme source d'informations pour plusieurs chercheurs dans les prochaines années a fin d'avoir des contenus liés à ce domaine.

Problématique de l'étude

Pour mener à bien ce travail, nous essayerons d'expliquer et d'apporter des éléments de réponses à la problématique suivante :

La médecine du travail assure t-elle son rôle de la prévention et protection des salariés.?

Motifs de choix du sujet de recherche

Notre choix sur ce sujet est basé sur des raisons objectives et subjectives :

Objectifs :

- La médecine du travail est un sujet lié directement à notre spécialité économie de la santé.
- C'est un sujet riche, intéressant.
- C'est un sujet important, ce qui nous permet d'améliorer nos connaissances dans le domaine de l'économie de la santé
- Manque des travaux universitaires sur le sujet.

Subjectifs :

- Nous avons l'espoir de nous rapprocher le plus possible du monde professionnel.
- Les recherches sur le sujet vont contribuer à améliorer nos expériences dans le domaine et nous permettrons de démontrer l'importance de la médecine du travail au sein de l'Université Mouloud Mammeri.

Les objectifs de recherche

- Notre travail a pour objectif d'analyser les problèmes liés à la protection, santé et sécurité en milieu du travail.
- Sensibiliser le personnel à maintenir l'aménagement des lieux conforme aux règles de sante et sécurité, et préparer les employeurs à réagir efficacement dans le cas d'un accident ou d'un évènement grave.

Méthodologie de la recherche

Afin d'atteindre notre objectif de recherche, nous avons adopté, une visée compréhensive et descriptive basée sur des notions théoriques et fondées sur des recherches bibliographiques portant essentiellement sur :

- L'exploitation d'ouvrage qui traite sur la médecine du travail.
- Travaux universitaires tels que les thèses et mémoires qui traitent les questions liées à notre sujet.
- L'exploitation des rapports.
- Enfin, l'exploitation des sites d'internet.

Structure de la recherche

Hormis une introduction générale au début et la conclusion générale à la fin du travail ; celui-ci est subdivisé en deux parties :

Partie théorique : est composée en deux chapitres intitulés comme suit :

« Contexte Général de la Médecine du Travail »

« Évolution Historique sur la médecine du Travail »

Partie pratique : est consacrée pour le 3ème chapitre intitulé :

« Médecine de travail et Sécurité des professionnels de l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou »

Chapitre I
Contexte général de la
médecine du travail

Introduction :

La médecine du travail est une spécialité médicale chargée d'assurer une surveillance adéquate de la santé des travailleurs au regard des risques auxquels ils sont exposés sur leur lieu de travail et dans l'exercice de leurs tâches professionnelles. Obligatoire par la loi, la médecine du travail revêt une importance égale pour les travailleurs et les entreprises. Avec un suivi médical adéquat, les travailleurs sont protégés contre les risques pour leur santé et leur sécurité liés au travail qu'ils exécutent. La médecine du travail doit également s'assurer que l'emploi est adapté aux capacités physiques et psychologiques du salarié.

Les entreprises, quant à elles, voient la santé et la valeur de leurs employés préservées. En veillant à leur intégrité physique et psychologique, ils évitent les accidents et les maladies professionnelles et la perte de productivité qui en découle, contribuant ainsi à une équipe plus motivée.

Section 01 : Objectifs de la médecine du travail

D'une manière générale, l'objectif de la médecine du travail est d'agir dans la prévention des maladies auxquelles les travailleurs sont vulnérables dans leurs activités professionnelles. Le médecin agit en appliquant un programme de protection, c'est-à-dire le programme de contrôle médical de la santé au travail (PCMSO), selon chaque domaine de travail du travailleur dans l'entreprise. De plus, le médecin de secteur indique également, selon la fonction du travailleur, les examens à effectuer systématiquement, afin que la santé soit surveillée.⁴

Par ailleurs, la Médecine du Travail vise également à concilier les besoins du marché, sans placer la santé des travailleurs en zone de danger, et à rendre compte des responsabilités et des limites de ces professionnels. Un travail de sensibilisation est mené sur les limites de leurs activités, afin qu'ils ne s'exposent pas. En plus de comprendre ce qu'est la Médecine du Travail, il est important de connaître les principales pathologies qui touchent les travailleurs :

- Problèmes de vue ;
- Asthme professionnel ;
- Microtraumatismes répétés (RSI) ;
- Dermatose professionnelle ;
- Cataracte oculaire ;

⁴BELLOULA T, la réparation des accidents du travail et maladie professionnelles, collection Droit Pratique, éditionDahlab, 1993.

- Anthracose pulmonaire ;
- Trouble musculo-squelettique lié au travail (DORT) ;
- Silicose ;
- Stress ;
- Maladies psychosociales ;
- Surdit  (temporaire ou permanente).

1.1 Importance de la m decine de travail

Il y a de bonnes raisons pour qu'une entreprise investisse dans la m decine du travail. Chaque investissement est rapidement rentabilis  gr ce   des b n fices et des avantages, tant pour l'entreprise que pour les employ s.

1.2. Environnement de travail sain et s curitaire

La m decine du travail affecte directement la sant  et la s curit  des travailleurs. Gr ce aux bonnes pratiques et aux mesures prises par l'entreprise, les employ s obtiennent de meilleures conditions de travail, am liorant consid rablement les niveaux de sant  et de s curit . Ceci assure une recherche constante d'am lioration de la qualit  de vie des salari s et de leur relation avec l'entreprise.

1.3. R duction des accidents

Les soins pr ventifs et le diagnostic pr coce parviennent    viter que les travailleurs en situation sensible ne soient proches des risques professionnels. Ainsi, la m decine du travail parvient   r duire drastiquement le nombre d'accidents du travail.

Ainsi, il est possible de soigner le salari , d'emp cher une maladie d' voluer vers un  tat plus grave, ou d'emp cher qu'un  tat de sant  (comme une limitation, par exemple) ne soit la cause d'un accident du travail.

1.4. Réduction des maladies professionnelles

La réduction des maladies professionnelles commence par la réalisation des premiers examens, comme l'ASO (Certificat de Santé au Travail).⁵

L'entreprise prend conscience des conditions susceptibles de se développer et s'efforce de prévenir l'apparition ou l'aggravation de maladies professionnelles. De plus, la médecine du travail effectue des évaluations environnementales pour détecter les risques qui peuvent causer ces conditions.

Plusieurs rapports, études et enquêtes sont réalisés dans l'entreprise pour comprendre comment cela affecte la santé des employés et, ainsi, pouvoir trouver un équilibre dans la relation entre le professionnel et l'entreprise.

Dans le même temps, le besoin de congés est réduit, car l'entreprise accorde plus d'attention aux conditions et aux limites de chaque employé.

1.5. Plus de productivité

La médecine du travail est également importante pour assurer la meilleure performance possible au sein de l'entreprise.

Cela se produit parce que les employés ne montrent pas de réduction d'efficacité en raison de maladies professionnelles, de congés ou d'accidents du travail.

D'autre part, il y a une amélioration de la productivité de l'équipe en général.

En plus de maintenir les employés constamment actifs et plus productifs, l'entreprise réduit également les coûts liés aux absences, aux congés et aux obligations qui accompagnent les accidents du travail et les maladies professionnelles.

1.6. Plus de motivation et d'engagement

Les programmes liés à la médecine du travail, à la santé et à la sécurité au travail tendent à améliorer l'estime de soi des travailleurs.

⁵BELLOULA T, la réparation des accidents du travail et maladie professionnelles, collection Droit Pratique, édition Dahlab, 1993.

L'entreprise est perçue comme un bon endroit où travailler, générant satisfaction et engagement.

De plus, des actions comme celle-ci vont au-delà des limites physiques de l'organisation, apportant une bonne image de marque au monde.

1.7 À jour avec la législation

Certains programmes et plans liés à la médecine du travail sont prévus par la loi, afin que les entreprises qui ne les respectent pas en supportent les conséquences.

Ce domaine est une spécialité dont l'objectif est d'agir dans la prévention des maladies d'exercice professionnel et la maîtrise des risques environnementaux. De plus, cela est lié aux réglementations gouvernementales que les organisations doivent suivre lorsqu'elles investissent dans la santé des travailleurs.

Section 02 : Les devoirs du médecin du travail

Les professionnels qui composent l'équipe de médecine du travail sont le médecin du travail, l'infirmière du travail, la technicienne en soins infirmiers du travail, l'ergonome, la technicienne en sécurité du travail, l'aide-infirmier et en sécurité du travail et l'ingénieur en sécurité du travail.⁶

Concernant les fonctions du médecin du travail, il est chargé de :

- Classer les salariés en situation de handicap (PCD) à des fins professionnelles ;
- Diagnostiquer et déclarer les accidents et les maladies professionnelles, assurer la réadaptation physique et professionnelle des travailleurs ;
- Préparer des rapports d'activités de médecine du travail ;
- Développer le PCMSO et son rapport annuel ;
- Surveiller les travailleurs et les cadres de l'entreprise par des examens périodiques, évaluer ce qu'ils ont ou soupçonnent d'une maladie professionnelle pour le référer à l'INSS, si nécessaire;

⁶bdmejian c. / l'OPREBTPH et la prévention des risques professionnelles dans le secteur du BTPH, communication dans la journée d'information et de sensibilisation sur la prévention des risques professionnels, 29 octobre 2006 Alger.

- Offrir des informations sur les examens professionnels au secteur des ressources humaines ;
- Organiser, en fonction de la décision de l'entreprise, la Semaine de Prévention des Accidents Internes (SIPAT) ;
- Développer des actions de réinsertion des salariés chimio dépendants ;
- Donner des conseils sur l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) ;
- Identifier les facteurs de risque lors des inspections du lieu de travail ;
- Se conformer aux réglementations et aux normes, en adaptant les processus déterminés par les agences gouvernementales ;
- Mener des campagnes de vaccination, de lutte contre le tabagisme et d'autres actions ;
- Gérer l'expiration des examens de santé au travail, délivrer des certificats de santé au travail (ASO) ;
- Exercer le rôle de Responsable Technique (RT) de l'entreprise auprès des organes de tutelle.

2.1) Domaines d'exercice de la médecine du travail :

- Le domaine de la médecine du travail va au-delà de la pratique médicale, c'est-à-dire qu'il existe plus d'options pour prendre soin de la santé des professionnels, telles que :
 - Agent SESMT ;
 - Consultant pour la normalisation et la supervision des conditions de santé et de sécurité au travail (SST);
 - Responsable des actions en faveur de la santé des salariés ;
 - Conseiller syndical en santé ;
 - Agent d'expertise médicale ;
 - Consultant privé en SST ;
 - Fournisseur de services spécifique.

1- Examens obligatoires pour les employés

2- Examen d'admission

3- L'examen d'admission est l'un des examens obligatoires pour les employés, c'est-à-dire les professionnels avec un contrat formel. Elle confirme que le travailleur est réellement capable d'exercer la fonction qui lui convient.

4- L'examen est délivré avant l'embauche, car si le résultat est inapte, le professionnel ne pourra pas assumer le poste.

C'est un examen simple. Le médecin qui mène un entretien avec le travailleur pour identifier s'il y a des maladies dans la famille, comprendre ses antécédents médicaux et sa vie quotidienne.

5- Examen de retour au travail

L'examen de retour au travail est effectué chaque fois que le professionnel s'absente de ses activités de travail pendant 30 jours ou plus, avant de retourner au travail. Les vacances n'impliquent pas cet examen, mais le congé de maternité oui, tant qu'il dure plus de 30 jours.

Le but est de s'assurer que l'état de santé qui a conduit au retrait a déjà été effectivement résolu ou si vous avez encore besoin de repos.

6- Examens complémentaires

- Ce sont des examens obligatoires pour les employés qui exercent certaines fonctions. Le médecin peut demander des examens complémentaires s'il souhaite obtenir plus d'informations sur l'état de santé du candidat avant de finaliser le contrat. Voici des exemples d'examens complémentaires :
- Examen du système respiratoire ;
- Examen du système nerveux ;
- Examen de la tête et du cou ;
- Examen du système cardiovasculaire ;
- Examen de la prothèse auditive ;
- Examen des membres supérieurs et inférieurs.

2.2) Actions de médecine du travail :

Toutes les actions médico-sanitaires réalisées au sein d'un collectif de travail, devrait être stimulé par la conception que la santé du travailleur est un élément indispensable au développement économique et social, facteur de valorisation de l'homme qui assure ainsi sa participation effective au Progrès et à la Paix Social.

Art. 1er – Définir la télémédecine comme la pratique de la médecine médiatisée par les Technologies du Numérique, de l'Information et de la Communication (TDIC), à des fins

d'assistance, d'éducation, de recherche, de prévention des maladies et des blessures, de gestion et de promotion de la santé.⁷

A la lecture de l'article retranscrit ci-dessus, il apparaît que la médecine du travail n'est rien d'autre que la branche de la médecine qui s'occupe de la relation entre les travailleurs et le travail, avec pour objectif principal la prévention des accidents et des maladies professionnelles, ainsi que la promotion de la santé et de la qualité de vie.

2.3) Téléconsultation pour la médecine du travail :

De la même manière que la plupart des consultations peuvent être effectuées par télémédecine, il en va de même en médecine du travail, ce qui est un grand avantage. Ainsi, lorsque l'on parle de consultations, d'examen et de bilans liés à la Médecine du Travail, il est effectivement possible de le faire par téléconsultation.⁸

Ainsi, la mission principale de la Médecine du Travail est de veiller à la santé de chaque travailleur dans l'entreprise, quel que soit son poste. Pour cela, des activités sont promues afin de préserver la sécurité et le bien-être des employés dans l'environnement organisationnel.

Section 03 : Les accidents de travail

Accident : Événement indésirable conduisant à des dommages pour les personnes.
Accident du travail : Aux termes de l'article L. 411-1 du Code de la sécurité sociale, « est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise ». Pour qu'il y ait un accident de travail, deux conditions doivent être remplies : il faut qu'il y ait un fait ayant entraîné une lésion immédiate ou différée et que cet accident survienne à l'occasion ou par le fait du travail. Presqu'accident : Événement indésirable ne produisant aucun dommage.
Exemple: détection de pièces abîmées lors du montage d'un échafaudage, glissade avec récupération de l'équilibre d'un salarié sur un sol mouillé.⁹

⁷Collège des Enseignants Hospitalo-universitaires de Médecine et santé au Travail, Objectif 109 : Accidents du travail et maladies professionnelles - définitions, édition, Université Médicale Virtuelle Francophone -, 2010,2011.

⁸Collège des Enseignants Hospitalo-universitaires de Médecine et santé au Travail, Objectif 109 : Accidents du travail et maladies professionnelles - définitions, édition, Université Médicale Virtuelle Francophone -, 2010,2011.

⁹Abadlia F. : Accidents de travail, circonstances et prise en charge : Région de boumerdés- Algérie 2007.

Incident : Événement indésirable conduisant à des dommages pour les installations, matériels, procès industriels, ou pour l'environnement, circonscrits au périmètre de l'entreprise. Exemple : fuite d'un produit chimique suite à une vanne mal refermée, chute sur le sol d'un carton mal positionné sur un rayonnage.

Un accident de travail est un événement soudain qui, quelle qu'en soit la raison, vous a causé un dommage corporel ou psychologique et qui vous est arrivé pendant votre activité professionnelle.

Le fait à l'origine de l'accident du travail doit être soudain. C'est ce qui le distingue de la maladie professionnelle.

Pour que l'accident du travail soit reconnu, vous devez justifier des 2 conditions suivantes :

- Vous avez été victime d'un fait accidentel (soudain et imprévu) dans le cadre de votre travail
- L'accident vous a causé un dommage physique et/ou psychologique.

L'accident de travail ne doit pas être confondu avec l'accident de trajet, dont les conséquences sont différentes.

3.) Les facteurs des accidents de travail

De nos jours, nous pouvons trouver plusieurs types de facteurs qui causent des accidents du travail, parmi lesquels nous avons :

3.1 Les facteurs humains

Les données de Primatch Specialist in safety, Security and Risk USA (2008) indiquent qu'entre 50 et 90 % des incidents industriels peuvent être attribués à des erreurs humaines. Portela da Ponte Jr. (2014), considère en effet que 100 % des accidents sont associés à un type d'erreur humaine.¹⁰

Il y a deux visions pour la cause de l'accident :

- A. **Traditionnel** : où l'erreur humaine et la violation sont les causes des accidents, en se concentrant exclusivement sur les personnes.
- B. **Moderne** : où l'erreur humaine et la violation sont le produit de conditions systémiques latentes, en se concentrant sur les facteurs humains et les défaillances du système.

¹⁰Abadlia F. : Accidents de travail, circonstances et prise en charge : Région de boumerdés- Algérie 2007.

L'intégration des facteurs humains dans la conception du travail peut réduire le nombre d'accidents et de cas de mauvaise santé. On estime que jusqu'à 80 % des accidents peuvent être attribués aux actions ou omissions de personnes.

Les facteurs humains font référence à :

- Facteurs environnementaux ;
- Facteurs organisationnels ;
- Facteurs professionnels ;
- Caractéristiques Humaines et Individuelles, qui influencent le comportement de employés sur le lieu de travail d'une manière qui peuvent affecter la santé, l'environnement et la sécurité.
- Les Facteurs Humains concernent :
 - Ce qu'on demande d'accomplir (la tâche et ses caractéristiques) FONCTION
 - Qui exécute (l'individu et sa compétence) INDIVIDUEL
 - Le lieu de travail (l'organisation et ses fonctionnalités) ORGANISATION

Les accidents du travail surviennent pour diverses raisons. Les résultats peuvent être mineurs ou tragiques, causant des blessures mineures, des dommages matériels ou même, dans certains cas, des blessures graves ou la mort. Les principales causes d'accidents du travail sont :

- Négligence ;
- Distractions et farces ;
- Excès de confiance ;
- Consommation de drogues ou d'alcool ;
- Non-respect des règles de sécurité ;
- Manque d'équipement de protection individuelle ;
- De mauvaises conditions de travail, telles que la désorganisation sur le lieu de travail, le bruit, etc.
- Manque d'entraînement ;
- Évaluations des risques mal préparées, etc.
- Fatigue
- Surmenage.

3.1.1 Identification des défaillances humaines

Objectif : Réduire les défaillances humaines d'une manière structurée et proactive, avec la même rigueur appliquée aux aspects techniques de la sécurité, en l'intégrant partie intégrante du système de gestion de la sécurité.¹¹

- Considérez les principaux dangers dans l'établissement.
- Identification des tâches de sécurité critiques - les tâches qui peuvent initier ou propager un incident grave par l'action ou l'inaction humaine.¹²
- Analyse des tâches et identification des activités personnes impliquées – comparer la tâche actuelle avec procédures existantes, et avec la participation des opérateurs.
- Analyse qualitative de la performance humaine dans opérations essentielles de sécurité.
- Mesures préventives - éliminer le danger, prévoir conséquences de l'erreur humaine, interverrouillages mécanique/électrique, optimisation des facteurs qui influencent les performances humaines.
- Mesures d'atténuation - assurez-vous que l'erreur humaine peuvent être identifiés et récupérés.

3.1.2 L'erreur humaine due à des conditions ergonomiques inadéquates est liée à la situation ou aux conditions de travail, telles que :

- Instrument de lecture inadéquat pour l'opération ;
- Commandes déroutantes en raison de la similitude entre les boutons de commande ;
- Désordre des commandes ou des boutons entraînant une erreur ;
- Commandes hors de portée du travailleur ;
- Mobilier inadéquat ou mal ajusté ;
- Leviers identiques pour différentes fonctions ;
- Poste de travail improvisé ;
- Processus lents ou très rapides ;
- Emplacement mal éclairé ;
- Tâches difficiles ou très complexes pour la plupart des individus ;
- Instrument de lecture (interface) inadapté à cette situation ;
- Conception d'interface entraînant des erreurs ;
- Instruments de contrôle difficiles à utiliser avec précision ;

¹¹RAK .R: Accidents du travail guide pratique médico-administratif et juridique, édition MMI, 1999

¹²L. Milet "Les voies de la réparation intégrale des accidents de travail et des maladies professionnelles", Dr. Soc. 2002

- Instruments d'information et de contrôle organisés en dehors du stéréotype intentionnel ;
- Monotonie - dans cette condition, le rythme humain est automatiquement réduit, avec peu de possibilité de détecter des phénomènes anormaux ;
- Surcharge d'informations ou de données.

3.1.3 Exemples d'erreurs humaines dues à l'absence ou à la perte de capacités physiques ou cognitives :

- Erreur de sélection due aux effets des conditions environnementales.
- Perte temporaire de forme physique ou mentale due à des problèmes émotionnels ou financiers.
- La pression du temps.
- Heures de travail excessives et fatigue.
- Absence de critères de sélection des travailleurs en fonction de leur activité.
- Surcharge de travail (physique ou mentale).
- Somnolence.
- Délais de production mal définis.

Voici des exemples d'erreur humaine due à un manque de capacité :

- Déficiência en formation initiale et continue ;
- Manque de formation de base pour la tâche à accomplir ;
- Définition des tâches en observant uniquement les expériences vécues du travailleur ;
- Absence de méthodologie de formation axée sur l'apprentissage ;
- Manque de formation pratique sur le fonctionnement d'un certain équipement ou d'une machine.

Erreur humaine par manque de formation ou d'information :

- Mauvaise interprétation des informations disponibles ou informations confuses ;
- Procédures mal conçues ;
- Excès d'informations ou de procédures pour effectuer une tâche ;
- Absence de système de communication clair et objectif ;
- Personnes absentes lorsque l'information est communiquée par les secteurs et les gestionnaires ;
- Échecs de la communication verbale ;
- Erreurs de communication dans des situations critiques, d'urgence ou complexes ;

- Normes obsolètes ou absence d'illustrations ;
- Charge excessive d'informations ou de tâches - comme cela peut se produire avec les contrôleurs de vol et le personnel du centre d'appels ;
- Échec dans le processus d'archivage et de mise à disposition des informations.

Causes d'erreur humaine par manque de motivation :

- Mauvaise motivation intentionnelle ;
- Différentes valeurs ;
- Précarité de l'emploi (peur d'être licencié) ;
- Situations conflictuelles entre interprètes et dirigeants.
- Décisions délibérées sans évaluation des ressources pour la mise en œuvre ou évaluation des impacts ;
- Excédent de demandes prioritaires transmises par le supérieur direct ;
- Facteurs dans l'organisation et dans l'environnement de travail qui incitent le travailleur à commettre des erreurs.

3.2 Les facteurs organisationnels :

Les facteurs organisationnels et humains – ou FOH en abrégé – désignent un ensemble de facteurs qui influencent la performance opérationnelle. La notion de performance est ici multidimensionnelle : elle porte tout autant sur la productivité, que la qualité, la sécurité d'exploitation ou la sécurité au travail.¹³

L'approche facteurs organisationnels et humains consiste à identifier les conditions qui permettent de favoriser des comportements sûrs à tous les niveaux de l'organisation. Intégrer cette approche est un puissant levier de progression pour toutes les entreprises qui ont fortement investi dans leur fiabilité technique et dans leur système de management, et qui souhaitent continuer à progresser en sécurité.¹⁴

Une mauvaise organisation du travail a une influence négative sur les entreprises et sur la santé des travailleurs. La manière dont le travail est organisé et dont une fonction a été développée, a un impact sur les conditions de travail physiques, psychologiques et sociales.

¹³Ordonnance n°66-183 du 21 juin 1966 portant réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

¹⁴Abadlia F. : Accidents de travail, circonstances et prise en charge : Région de boumerdés- Algérie 2007.

Le contenu et les tâches doivent être organisés de telle manière que le travail dans son ensemble génère le moins de risque possible pour le travailleur.

L'organisation du travail doit s'adapter aux possibilités et aux limitations des travailleurs. Elle doit aussi veiller à équilibrer tous les aspects du travail qui sont en interaction constante. De nombreuses situations organisationnelles de travail sont potentiellement pathogènes et peuvent notamment favoriser le développement de troubles musculosquelettiques (TMS). Ces situations peuvent être réparties en trois catégories :

3.2.1 Exigences

Quantité de travail trop importante ;

Positions pénibles ;

Conditions environnementales (chaleur...) ;

Multiplication des tâches à effectuer sur la journée ;

Manque d'alternance dans les tâches ;

Contraintes administratives...

3.2.2 Contrôle ou moyens disponibles

- Manque de temps ;
- Formation insuffisante ;
- Lieu de travail inadapté ;
- Matériel inadéquat...

3.2.3 Soutien social

- Manque de reconnaissance ;
- Manque de soutien social/familial ;
- Agressivité des clients/collègues...

Les modes opératoires – fiches de poste

Il s'agit de décrire précisément les différentes phases du travail à réaliser, de préciser avec quels moyens le travail sera accompli, quels peuvent être les risques éventuels encourus par le salarié et quels doivent être les moyens de prévention à mettre en œuvre pour éviter l'accident. La fiche de poste reprend tous ces éléments, elle est affichée au poste de travail et portée à la connaissance des opérateurs. =formation sensibilisation= individu.

3.3 Les facteurs techniques

3.3.1 Le matériel

Le matériel utilisé par l'opérateur peut être source d'accident. Sous ce vocable nous trouvons : les outils, les machines, les engins et véhicules, les matières, les installations techniques¹⁵.

La conception, la maintenance, l'état de ces matériels peuvent occasionner des accidents, ces matériels peuvent être d'usage courant, habituel ou exceptionnel, ces matériels peuvent être inadaptés au travail à réaliser par exemple les Instruments de contrôle difficiles à utiliser avec précision.

3.3.2 La tâche ou travail

Par exemple l'organisation des postes de travail, La nature du travail à réaliser. Il faut parfois se poser la question de la différence entre le travail prescrit et le travail réel.

3.3.3 Milieu ou ambiance

Par exemple L'opérateur peut être soumis à son poste de travail à des nuisances physiques et/ou chimiques. Les nuisances physiques sont relatives aux niveaux sonores d'exposition, aux niveaux d'éclairage, aux ambiances thermiques, climatiques, aux rayonnements ionisants.

3.4 Mesures de prévention pour ces trois facteurs

3.4.1 Les mesures techniques

Ce sont par exemple des mesures qui touchent le matériel. Elles sont en général assez aisées à définir. L'application de ces mesures peut être immédiate, différée, modulée dans le temps.

La solution immédiate est celle qui peut être décidée immédiatement après l'accident par le contremaître ou le chef d'équipe et appliquée sans délai¹⁶.

La mise en place d'un carter de protection, dans le cas d'un accident sur machine, est une solution de ce type.

¹⁵BELLOULA T, la réparation des accidents du travail et maladie professionnelles, collection Droit Pratique, éditionDahlab, 1993

¹⁶BELLOULA T, la réparation des accidents du travail et maladie professionnelles, collection Droit Pratique, éditionDahlab, 1993

Des solutions différées ou modulées dans le temps sont à moyen ou à plus long terme. Elles nécessitent une étude plus approfondie et souvent un coût financier plus important (achat de nouvelles machines, etc.).

3.4.2. Les mesures humaines

Ces mesures sont en général plus difficiles à mettre en œuvre. Elles touchent en effet aux problèmes et inerties liés au comportement humain par exemple :

- Poids des habitudes,
- Méfiance vis-à-vis de ce qui est nouveau,
- Peur des responsabilités,
- Peur de ne pas être à la hauteur,
- Réticences diverses.
- Ces mesures sont liées à l'information et à la formation des personnes :
 - Information sur les risques liés au non-respect du port des EPI,
 - Information sur les consignes de sécurité,
 - Information sur les fiches de postes,
 - Formation sécurité

3.4.3 Les mesures organisationnelles

Elles concernent l'organisation du travail en lui-même, Par exemple l'entreprise peut mettre en place un système adéquat de management de la sécurité. L'expérience montre que ces mesures sont souvent délaissées voire ignorées, l'entreprise acceptant difficilement de remettre en cause son organisation.

Plus haut en amont seront identifiés les facteurs de risque, plus il deviendra facile d'en déterminer un maximum qui soit commun à différentes situations de travail.

3.5 Types d'accidents du travail

3.5.1 Accident typique

C'est le type le plus courant dans les routines d'affaires et c'est aussi celui sur lequel il y a le plus de connaissances produites dans la formation. En effet, c'est la modalité de ceux qui se produisent dans l'environnement de travail, c'est-à-dire au sein de l'entreprise.

Ils se produisent lorsqu'une fonction ou une action est effectuée, c'est-à-dire que l'employé a un accident au travail. C'est le cas, par exemple, d'une personne qui conduit une machine qui

effectue des travaux de coupe et finit par se blesser lors de l'opération. Ou encore un professionnel de la construction civile qui glisse sur un équipement laissé à un endroit inapproprié et, par conséquent, se blesse en tombant. Chutes de hauteur : se produisent lorsqu'un travailleur tombe d'une surface élevée, comme des escaliers, des échafaudages, des toits, entre autres.

Blessures par coupure ou perforation d'objets : Elles peuvent survenir lorsqu'un travailleur est frappé par des objets tranchants, tels que des couteaux, des clous, du verre brisé, entre autres.

Accidents avec des machines et de l'équipement : inclure les cas où un travailleur est coincé, écrasé ou blessé alors qu'il utilise des machines et de l'équipement.

Brûlures : résultent d'une exposition à des sources de chaleur telles que des flammes, des liquides chauds ou des substances corrosives.

Accidents de la circulation : Ils peuvent survenir lorsqu'un travailleur est impliqué dans un accident lors du trajet entre son domicile et son lieu de travail.

Intoxication : Résulte de l'exposition à des substances toxiques ou vénéneuses dans l'environnement de travail, telles que des produits chimiques ou des gaz dangereux.

Blessures musculo-squelettiques : elles sont causées par un surmenage, une mauvaise posture, des mouvements répétitifs ou le soulèvement de charges lourdes.

Il est important de souligner que la prévention est essentielle pour éviter ces types d'accidents, en mettant en place des mesures de sécurité appropriées, en assurant la formation des travailleurs, en adoptant de bonnes pratiques ergonomiques, en favorisant l'entretien régulier des équipements et en encourageant une culture de la sécurité au travail.¹⁷

3.5.2 Maladie du travail

Ce sont des maladies causées à long terme par le type de tâche que le salarié accomplit au quotidien. Certains des principaux types sont :

- Microtraumatismes répétés (RSI) ;
- Problèmes musculo-squelettiques ;
- Troubles musculos squelettiques liés au travail (DORT).

¹⁷Article 56 de la loi 83-13 du 2 juillet 1983 relative aux accidents de travail et maladies professionnelles.

Certaines conditions sont incluses dans cette liste, telles que les tendinopathies, le syndrome du canal carpien, l'épicondylite latérale, la ténosynovite sténosante, entre autres. Ils découlent, précisément, de problèmes liés à l'ergonomie et aux environnements qui ne permettent pas au personnel d'exercer les activités dans de bonnes conditions.

Il est essentiel de mettre en œuvre des mesures préventives adéquates, telles que l'évaluation et le contrôle des risques, la formation des travailleurs, l'adoption de bonnes pratiques ergonomiques et la surveillance de la santé des employés pour prévenir et contrôler les maladies professionnelles.¹⁸

Il y a encore des cas de contracter des maladies liées à l'espace de travail. Un exemple courant est les problèmes pulmonaires dus à une longue exposition à des endroits avec de la fumée et/ou des particules pouvant endommager l'organe (par exemple, excès d'humidité, moisissure, entre autres).

Même s'ils ne constituent pas un accident en soi, au sens où ils sont survenus du fait d'un fait précis, selon l'entendement juridique, ces cas doivent être traités de la même manière qu'un éventuel accident du travail. Ainsi, si une maladie professionnelle est diagnostiquée, le professionnel bénéficiera de tous les avantages garantis par la loi dans ce type de situation.

3.5.3 Accidents aggravants

Il s'agit d'un type d'accident du travail qui soulève des questions plus délicates que les autres que nous avons déjà énumérées ici. C'est parce qu'il s'agit d'une aggravation d'une condition antérieure que l'employé avait. Il n'est pas le générateur du problème, mais cela potentialise une situation antérieure. C'est le cas, par exemple, d'un travailleur qui présente déjà une certaine perte auditive et qui, suite à un accident en milieu de travail, « évolue » vers une surdité totale. Ce n'est pas la situation qui a provoqué l'image précédente, mais elle l'a intensifiée. Par conséquent, cela est considéré comme un accident aggravant - c'est-à-dire que la situation a généré une aggravation d'une situation existante.

3.5.4 Accident de trajet

Dans ce cas, tout type d'accident subi par la personne au cours de cette période, qu'il s'agisse de conduire sa propre voiture, d'être dans une charte d'entreprise ou dans les transports en commun,

¹⁸BELLOULA T, la réparation des accidents du travail et maladie professionnelles, collection Droit Pratique, édition Dahlab, 1993.

entre autres, entre en jeu. Cependant, l'endroit où la complication survient doit être compatible avec cet itinéraire.

Par exemple, si un employé est hors de la route entre le domicile et l'entreprise, cela est considéré comme un simple accident. Dans ce cas, la société n'a pas à être tenue responsable.

Conclusion :

La sécurité au travail est une préoccupation fondamentale pour les entreprises, visant à garantir un environnement sain et sécuritaire à leurs employés. Dans ce contexte, la prévention des accidents du travail et le respect des normes de sécurité sont des aspects essentiels. Dans ce contexte, plusieurs types d'accidents du travail ont été abordés, dont les accidents typiques, les maladies professionnelles, les accidents aggravants, les accidents de trajet et d'autres situations pouvant être qualifiées d'accidents du travail. En outre, les types d'accidents et les maladies professionnelles les plus courantes ont été mentionnés. Pour prévenir ces accidents et ces maladies professionnelles, il est crucial que les entreprises adoptent des mesures de contrôle et de prévention appropriées.

Cela comprend l'évaluation des risques, la mise en œuvre de mesures de contrôle, le respect des règles de sécurité, la formation des employés, l'entretien adéquat des équipements et des installations et la promotion d'une culture de la sécurité.

L'importance du respect et du respect des normes de sécurité a également été soulignée afin d'éviter tous types d'accidents du travail. Connaître la législation applicable, mettre en œuvre des politiques de sécurité, effectuer des évaluations des risques, assurer la formation et la sensibilisation, maintenir des équipements et des installations adéquats, favoriser la participation des employés et établir des programmes d'audit et de surveillance sont des mesures essentielles à cet égard.

Chapitre II
Évolution historique sur la
médecine de travail

Introduction :

La législation relative à la médecine du travail est exprimée dans les règles réglementaires de la Résolution n° 2138/2018 du Conseil fédéral de la médecine (CFM), qui a remplacé la Résolution n° 1488/1998.¹⁹

Dans la résolution, les obligations, attributions et activités que tout médecin du travail doit exercer en faveur de la santé des professionnels sont présentes.

Il existe encore la loi n° 6.154/1977, qui couvre de nombreuses obligations que l'entreprise doit remplir, se référant à l'environnement de travail et valable lorsque le régime d'embauche est CLT.

La connaissance de la réalité de la santé et de la sécurité au travail résulte de l'attention portée au sujet. À cette fin, il est essentiel de toujours se tenir à jour, comme dans le cas des informations publiées par l'organisation mondiale de la santé ainsi que suivre les indicateurs de santé.

Section 01 : Les maladies professionnelles

Une maladie professionnelle est un problème ou état de santé (p. ex. cancer, troubles musculo-squelettiques, stress post-traumatique, etc.) qui est causé par l'environnement de travail ou les activités qui y sont liées. En général, les problèmes ou états de santé qui surviennent plus souvent chez un groupe de personnes ayant subi des expositions professionnelles semblables que dans le reste de la population sont considérés comme des maladies professionnelles. Les maladies professionnelles résultent d'une exposition plus ou moins prolongée à des nuisances ou à un risque existant lors de l'exercice habituel de la profession. Par exemple, l'exposition répétée à un bruit industriel peut être à l'origine d'une surdité professionnelle irréversible.

1 .1) Maladie du travail

La maladie du travail, quant à elle, résulte des conditions de travail, mais n'en résulte pas nécessairement. Ici, le problème apparaît en fonction d'une situation précise. Puisque la personne doit prouver qu'il y a eu une aggravation de la santé en raison de sa position dans l'entreprise. Vous connaissez ce professionnel qui développe une surdité à cause d'un endroit très bruyant ! Ou cette autre personne qui porte beaucoup de poids et qui, avec le temps, acquiert une maladie de la colonne vertébrale ! Alors. Dans ces cas, il est possible de diagnostiquer la

¹⁹Article 56 de la loi 83-13 du 2 juillet 1983 relative aux accidents de travail et maladies professionnelles

variable comme une maladie du travail. Un autre exemple est l'équipement de protection individuelle (EPI) qui n'étouffe pas correctement le son. Cela peut entraîner, par exemple, une perte d'audition pour les membres de l'équipe. Le problème aurait pu être évité si le produit avait été de bonne qualité ou même s'il y avait eu une surveillance quant à son utilisation.

1.2. La maladie des travailleurs et ses relations avec le travail

Les travailleurs partagent les profils de maladie et de décès avec la population générale, en raison de votre âge, votre sexe, votre groupe social ou votre insertion dans un groupe à risque spécifique. De plus, les travailleurs peuvent tomber malade ou décéder de causes professionnelles, du fait de la profession qu'il exerce ou a exercée, ou les conditions défavorables dans lesquelles leur travail est ou a été effectué. Ainsi, le profil de maladie et de décès des travailleurs résulteront de l'amalgame de ces facteurs.²⁰

1.3 Maladies causées par des agents chimiques

Tous travaux d'extraction, de traitement, de préparation et d'utilisation du plomb, de ses minéraux, de ses alliages, de ses combinaisons et de tous produits en contenant, tels que, par exemple :

- Extraction, traitement, métallurgie, purification, fusion et laminage du plomb, de ses alliages et des métaux au plomb ;
- Récupération de l'ancien plomb ;
- Fabrication et réparation d'accumulateurs au plomb ;
- Fabrication, soudure, ébavurage et polissage de tous objets en plomb ou leurs alliages ;
- Fabrication et application de peintures, laques, vernis ou peintures à base de composés de plomb ;
- Fabrication et manipulation d'oxydes et de sels de plomb ;
- Fabrication et application d'émaux au plomb ;
- Fabrication et manipulation de dérivés alkyles du plomb (plomb tétra méthyle et plomb tétra éthyle), principalement préparation des carburants en contenant et nettoyage des réservoirs respectifs ;
- Fabrication de munitions et d'articles pyrotechniques ;

²⁰Article 56 de la loi 83-13 du 2 juillet 1983 relative aux accidents de travail et maladies professionnelles

- Soudure et étamage à l'aide d'alliages de plomb ;
- Trempe dans un bain de plomb et tréfilage des aciers trempés dans un bain de plomb ;
- Métallisation au plomb par pulvérisation ;
- Glaçure et décoration de produits céramiques à l'aide de composés de plomb ;
- Préparation et utilisation d'insecticides à base d'arséniate de plomb ;
- Utilisation de composés organiques dans la fabrication de plastiques ;
- Fonderie de presses à imprimer en alliage de plomb, travail avec des machines à composer et manipulation de caractères ;
- Composition de verre au plomb.

2.) Liste exemplaire des travaux susceptibles de provoquer la maladie professionnelle.

- Tous travaux d'extraction, de traitement, de préparation et d'utilisation, de manipulation du mercure, de ses amalgames, de ses combinaisons et de tout produit en contenant, tels que :
- Fabrication et réparation de thermomètres, baromètres, manomètres, pompes pneumatiques ou autres appareils contenant du mercure ;
- Utilisation de pompes pneumatiques dans la fabrication de lampes à incandescence, de lampes radio et de tubes à rayons X ;
- Fabrication et réparation de lampes au mercure ;
- Utilisation du mercure comme conducteur électrique ;
- Fabrication et réparation d'accumulateurs électriques ;
- Traitement des peaux ;
- Fabrication et utilisation de pigments et de peintures ;
- Préparation et utilisation de fongicides ;
- Récupération du mercure des déchets industriels
- Traitement des minerais d'arsenic ;
- Calcination, fusion et affinage des minerais arsenicaux ;
- Fabrication et utilisation d'insecticides et d'anticryptogamiques contenant des composés d'arsenic ;
- Fabrication et utilisation de peintures contenant des composés d'arsenic (industries de peinture, verre, papier peint, fleurs artificielles, fausses pierres, bronzage artificiel, etc.) ;

- Traitement du cuir et du bois avec des agents de conservation à base de composés d'arsenic (en particulier le sulfure d'arsenic) ;
- Préparation et conservation des peaux ;
- Utilisation de l'anhydride arsénieux dans la fabrication du verre ;
- Décapage des métaux ;
- Nettoyage des métaux ;
- Revêtement électrolytique des métaux ;
- Fabrication d'acier au silicium ;
- Détartrage de chaudières ;
- Pyrotechnie ;Catalyse céramique ;Embaumement des animaux.

2.1 Mesures à prendre après un accident du travail :

Après avoir subi un accident du travail, certaines mesures deviennent nécessaires pour que la personne blessée puisse garantir ses droits : a) peu de temps après la survenance de l'accident et ayant des conditions physiques, le supérieur hiérarchique doit être immédiatement informé ou demander à quelqu'un de le faire dans votre nom; b) demander une assistance médicale dans les plus brefs délais et demander un certificat décrivant les dommages subis ; c) se rendre à l'entreprise ou demander à quelqu'un de se déplacer pour que le Bulletin d'Accident du Travail (CAT) soit ouvert. Il est important de préciser que, que ce soit la victime elle-même ou un tiers qui fréquente l'entreprise, il est indispensable de présenter le certificat médical afin que le CAT puisse être correctement établi.

Le CAT est une pièce d'une importance primordiale pour le travailleur, car il est en mesure de prouver que le travailleur a subi un accident du travail, servant de preuve pour demander des prestations de sécurité sociale et obligeant l'entreprise à indemniser le travailleur pour la perte ou la réduction de capacité de travail. ²¹

²¹ Document INRS, Evaluation des risques professionnels, principes et pratiques recommandés par la CNAMTS, les CRAM, les CGSS et l'INRS, Edition INRS ED 886, première édition, 2002, <http://www.datas.afim.asso.fr/SST/>, Janvier 2020.

2.2 Stabilité des employés temporaires

L'accident du travail a des répercussions et des effets sur le contrat de travail entre le salarié et l'employeur, ce qui met en évidence l'importance de découvrir l'origine de l'accident ou de la maladie subie par le salarié, ainsi que l'importance que cela représente pour l'employeur d'être exonéré de cette responsabilité. Les principaux effets dérivés sur la relation de travail découlant d'un accident du travail correspondent à la suspension du contrat de travail et à la reconnaissance de la stabilité provisoire du salarié. La stabilité provisoire résultant de la maladie professionnelle est une garantie qui assure le maintien du contrat de travail, quelle que soit la volonté de l'employeur. Elle peut être appliquée aux travailleurs qui se trouvent dans certaines situations de nature particulière et à la suite d'une autorisation légale. Lorsque le salarié est couvert par la protection de l'emploi, l'employeur est empêché de le licencier, sauf en cas de juste motif.

2.3. La loi 90-11 du 12 Avril de 1990 relative au droit du travail en Algérie

Au titre de la présente loi, sont considérés travailleurs salariés toutes personnes qui fournissent un travail manuel ou intellectuel moyennant rémunération dans le cadre de l'organisation et pour le compte d'une autre personne physique ou morale, publique ou privée ci-après dénommée employeur.²²

L'employeur a obligation d'assurer aux travailleurs les meilleures conditions en matière d'hygiène, de sécurité et de médecine du travail.

La protection de la santé des travailleurs par la médecine du travail est partie intégrante de la politique nationale de santé (article 12 de la loi n° 88-07 du 26 janvier 1988 relative à l'hygiène, à la sécurité et à la médecine du travail). Tout travailleur ou apprenti est obligatoirement soumis aux examens médicaux d'embauche, ainsi qu'aux examens périodiques, spéciaux et de reprise.

La visite médicale en entreprise est multiple. Mais l'idée principale qui sous-tend cette initiative est d'une part de constater que le salarié n'est pas atteint de pathologie pouvant mettre en danger la sécurité des autres salariés qu'il côtoie et d'autre part que le salarié est apte à exercer son activité.

Certaines visites médicales sont obligatoires, d'autres sont facultatives et dépendent de l'emploi occupé.

²² La loi 90-11 du 12 Avril de 1990 relative au droit du travail en Algérie

2.3.1 Les nuisances professionnelles engendrant une atteinte à la santé ont de nombreuses

origines : physique, chimique, biologique, posture ou attitude de travail... Pour être reconnues et indemnisées légalement, ces maladies doivent être inscrites dans des tableaux annexés au code de la Sécurité sociale. Ces tableaux comportent la liste des symptômes reconnus, celle des travaux pouvant être responsables et le délai de prise en charge (délai maximal entre la fin de l'exposition et la découverte de la maladie). Dans ce cadre, le travailleur n'a pas à fournir la preuve de la liaison entre la maladie contractée et le travail exercé. Il existe de nombreuses méthodes de surveillance des maladies professionnelles dues à l'exposition aux sources de dangers, en fonction de la nature des dangers dont le personnel de l'entreprise est assujéti, elle optera pour l'une ou l'autre de ces méthodes.

2.3.2 Les problèmes psychologiques :

Pendant plusieurs années, les problèmes psychologiques ont été associés aux conditions personnelles des employés : le type de personnalité, les mauvaises habitudes de vie et les situations difficiles d'ordre personnel, familial, conjugal ou financier. Pour minimiser les effets néfastes que ces problèmes pouvaient engendrer sur la performance, on a beaucoup compté sur les programmes d'aide aux employés. Toutefois, ces programmes d'aide aux employés sont insuffisants pour traiter les problèmes de santé psychologique fréquemment diagnostiqués dans les entreprises : les troubles d'adaptation, les troubles de l'humeur et les troubles d'anxiété. Les problèmes psychologiques constituent aujourd'hui un enjeu préoccupant pour les employeurs, les organisations syndicales et les associations professionnelles. L'OMS prévoit qu'en 2020, la détresse psychologique sera la deuxième cause d'invalidité dans le monde, derrière les problèmes cardiaques.

2.4 Comment détecter les maladies professionnelles.

Il est difficile de déterminer si une exposition au travail (la « cause ») entraîne une maladie professionnelle (l'« effet »). Bien des critères doivent être pris en considération. Un ensemble de critères fréquemment utilisé date de 1965 et est attribué au Dr Bradford Hill. Le Dr Hill n'a pas élaboré ces critères pour qu'ils servent de liste de vérification, mais ils sont souvent employés à cette fin.²³

²³Jean-Jacques DUPEYROUX, Xavier PRETOT (2000), « Sécurité sociale », 10e éd. édition SIREY, p.80

2.4.1 Force de l'association

Plus l'association est forte, plus il est probable qu'elle soit causale. Chez les gros fumeurs, le risque de cancer du poumon est 20 fois plus élevé que chez les non-fumeurs, mais le risque de coronaropathie ne l'est que 2 fois plus. L'existence d'une association causale est bien plus probable entre le tabagisme et le cancer du poumon qu'entre le tabagisme et les cardiopathies.

2.4.3 Constance

L'association est constante lorsque les résultats sont confirmés par différentes personnes à divers endroits, à différents moments, dans différentes circonstances et à l'aide de méthodes expérimentales variées. Ce critère est la raison pour laquelle de nombreuses études doivent être effectuées avant que des conclusions significatives puissent être tirées sur la relation de causalité entre deux ou plusieurs facteurs. Par exemple, il a fallu des milliers d'études hautement techniques sur la relation entre le tabagisme et le cancer avant de pouvoir tirer une conclusion définitive : le tabagisme augmente le risque de cancer du poumon. Dans les méta-analyses, on regroupe et analyse ensemble les études qui répondent à certains critères d'inclusion. Les conclusions tirées des méta-analyses sont beaucoup plus solides que celles qui découlent d'une ou de quelques études.

2.4.4 Spécificité de l'association :

La spécificité de l'association désigne une correspondance un pour un entre la cause et l'effet; elle indique qu'une cause entraîne un effet. Un bon exemple de spécificité de l'association est le mésothéliome (une forme de cancer), qui serait causé uniquement par l'exposition à l'amiante : il s'agit d'une correspondance un pour un. Selon certains, la spécificité de l'association serait le critère de causalité le plus faible. Par exemple, la relation entre le tabagisme et le cancer du poumon ne respecte pas ce critère. Si vous fumez, votre risque de cancer du poumon n'est pas de 100 %. De même, si vous êtes atteint d'un cancer du poumon, cela ne veut pas dire que vous avez nécessairement été exposé à la fumée de cigarette.

2.4.5 Relation temporelle :

L'exposition précède toujours le résultat ou l'effet. Cet élément est essentiel : si le tabagisme cause le cancer du poumon, il faut que la personne ait fumé avant de contracter le cancer, et non après.

2.4.6 Gradient biologique (relation dose-effet) :

Le gradient biologique renvoie aux niveaux d'exposition et aux effets sur la santé qui en résultent. Une plus grande exposition augmente l'incidence de la maladie ou de l'effet ; une diminution de l'exposition réduit l'effet. Une relation dose-effet est un indice puissant d'une association causale. Si l'on reprend l'exemple de l'association tabagisme-cancer, les fumeurs légers seraient moins nombreux à développer un cancer du poumon que les fumeurs modérés, et les fumeurs de ces deux catégories seraient moins nombreux à développer le cancer du poumon que les gros fumeurs : on appelle ce phénomène « la relation dose-effet ». Cependant, il peut exister un seuil en dessous duquel l'effet ne sera pas perçu. En d'autres mots, l'exposition peut être tellement faible que l'effet n'est pas observé ou l'est très rarement ; ce qui ne veut pas dire que l'exposition ne provoque pas l'effet.²⁴

En outre, il arrive parfois qu'une faible exposition n'ait aucun effet, qu'une exposition modérée produise un effet bénéfique (p. ex. médicaments ou vitamines) et qu'une forte exposition soit néfaste.

2.4.7 Plausibilité :

La plausibilité renvoie à la question suivante : « Est-ce que la relation observée a du sens étant donné les connaissances scientifiques actuelles au sujet des processus pathologiques ? » Par exemple, quelqu'un pourrait par hasard découvrir une relation entre le prix des beignes chez Tim Hortons et le résultat des élections en Chine, mais un lien logique entre ces deux phénomènes est peu probable. De plus, il faut tenir compte du concept de latence : la relation entre le moment où l'exposition a eu lieu et celui où la maladie s'est développée est-elle biologiquement plausible?

2.5) Les facteurs qui peuvent favoriser l'apparition de maladies professionnelles.

Les maladies professionnelles peuvent être causées par : des agents biologiques – bactéries, virus, champignons, parasites, insectes, plantes, oiseaux, animaux, humains, etc.

-Des agents chimiques – béryllium, plomb, benzène, iso cyanates, etc.

-Des problèmes ergonomiques – mouvements répétitifs, aménagement inadéquat du poste de travail, mauvais éclairage, mauvaise conception des outils, etc.

²⁴Jean-Jacques DUPEYROUX, Xavier PRETOT (2000), « Sécurité sociale », 10^e éd. édition SIREY, p.85

-Des agents physiques – rayonnement ionisant ou non ionisant, champs magnétiques, pressions extrêmes (haute pression ou vide), températures extrêmes, bruit, vibration, etc.

-Des problèmes psychosociaux – stress, violence, intimidation, harcèlement, manque de reconnaissance, etc.

Il existe plusieurs autres facteurs qui sont déterminants pour le développement d'une maladie professionnelle, dont :

-Le degré d'exposition ou la dose qui pénètre dans l'organisme ;

-La durée de l'exposition ;

-La voie de pénétration dans l'organisme ;

-La toxicité du produit chimique ;

-L'élimination de l'organisme ;

-La variation biologique (sensibilité du sujet);

-Les effets de l'interaction, comme la synergie (p. ex. tabagisme, consommation d'alcool, exposition à d'autres produits chimiques). Une personne peut être exposée à un agent dangereux rarement et faiblement ; ou elle peut être exposée de façon quotidienne et intensive. Le nombre de semaines ou d'années de travail peut donner une indication du degré d'exposition. En général, plus l'exposition est grande (en durée ou en degré), plus le risque d'un effet sur la santé est élevé.

2.6 La prévention des maladies professionnelles

Dans les cas où il n'y a pas de manière évidente de contrôler un danger ou si la législation n'impose pas de limite ou de norme, vous devez demander conseil à des professionnels de la santé au travail, comme un hygiéniste du travail ou un professionnel de la sécurité, afin de connaître les « bonnes pratiques » ou les « normes de pratique » qui s'appliquent.²⁵

Connaître les dangers dans votre milieu de travail (p. ex. vous renseigner sur les produits qui sont utilisés, comprendre de quelle manière des actions, comme soulever de lourdes charges, agissent sur le corps, etc.).

²⁵Jean-Jacques DUPEYROUX, Xavier PRETOT (2000), « Sécurité sociale », 10^e éd. édition SIREY, p.86

Élaborer (pour les employeurs) et adopter (pour les employés) des systèmes, des procédures, des pratiques et des programmes qui sont conçus pour protéger les personnes contre les dangers dans le milieu de travail.

Transmettre toute l'information concernant les dangers pour la santé et l'exposition aux employés. Fournir la formation et les renseignements appropriés concernant les dangers qui sont présents.

Travailler avec des professionnels de la santé pour évaluer les blessures ou les maladies qui présentent des caractéristiques indiquant qu'elles sont peut-être liées au travail (p. ex. dire au professionnel de la santé où vous travaillez, ce que vous faites et avec quels produits vous travaillez). Conserver une liste de tous les emplois que vous avez occupés ainsi que les secteurs d'activité dans lesquels vous avez travaillé.

3. Prestations garanties en cas de maladie professionnel

Le droit du travailleur à une indemnisation en cas de maladie professionnel comprend deux groupes de services :

En nature qui se traduisent par des versements médical, chirurgical, pharmaceutique, hôpital et tout autre, quel que soit le sa forme, aussi longtemps que nécessaire et apte à rétablir l'état la santé et la capacité de travailler ou du salaire du travailleur malade vie professionnelle et rétablissement actif ;

En espèces qui se traduit par une compensation, pensions, allocations et subventions prévues dans la législation.

3.1 Données statistiques

Dans le monde, 160 millions de travailleurs sont touchés chaque année par des maladies professionnelles, dont deux millions meurent chaque année de maladies et/ou d'accidents du travail, selon un rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT, 2002). Plus de 5 000 personnes meurent chaque jour de problèmes liés au travail. L'agriculture, qui emploie plus de la moitié des travailleurs mondiaux, est à l'origine de plus de 50 % des décès, blessures et maladies.²⁶

En observant les aspects analysés, on comprend que la maladie professionnelle ou professionnelle résulte de l'exercice de la profession, tandis que la maladie du travail se

²⁶ Selon un rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT, 2002).

développe en raison de l'environnement de travail. Les deux peuvent être aggravés du fait de l'exécution du contrat de travail, donnant naissance à la co-cause. Il faut également mentionner que les coûts des maladies professionnelles sont très élevés pour le salarié, ce qui peut causer de graves dommages à sa santé et même entraîner sa mort. Ainsi, chaque fois qu'il y a un accident du travail, le salarié doit se soucier de sa santé et de son intégrité physique, mais aussi penser à informer l'entreprise de l'incident, afin que le CAT puisse être établi afin de garantir ses droits dans le futur.

De plus, le travailleur qui subit un accident du travail après le 16^e jour acquiert une stabilité temporaire, cependant, il est important de se rappeler qu'il existe certaines maladies qui ne sont pas considérées comme un accident du travail.

Enfin, les demandes d'indemnisation résultant de maladies professionnelles augmentent chaque année ; En raison de ce scénario juridique, cet article visait à clarifier le travailleur sur ses droits et garanties résultant d'une maladie professionnelle.

Section 02 : L'importance de l'évaluation des risques professionnels

Introduction

L'évaluation des risques professionnels (EvRP) constitue une étape cruciale de la démarche de prévention. Elle en est le point de départ. L'identification, l'analyse et le classement des risques permettent de définir les actions de prévention les plus appropriées, couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles. L'évaluation des risques doit être renouvelée régulièrement.²⁷ Comme le nom l'indique, il s'agit d'un processus permettant d'évaluer les risques pour garantir la sécurité et la santé des salariés sur leur lieu de travail. Cependant, il faut faire la différence entre les termes "analyse des risques", où il s'agit simplement de "dépister" les risques, et "évaluation des risques", évaluation qui permet de classer les risques selon un degré d'importance. L'évaluation des risques est un examen systématique de tous les aspects du travail. Elle sert à établir : Les mesures de prévention ou de protection à mettre en place pour maîtriser les risques. Les causes potentielles d'accidents (et/ou de blessures) ou de maladies. Les possibilités d'élimination de dangers. Lorsqu'un risque a pu être identifié, la première chose à faire est de voir si ce risque peut être éliminé. Si une

²⁷ Loi n° 88-07 de 26 janvier 1988 relative à l'hygiène, à la sécurité et à la médecine du travail.

élimination du risque s'avère impossible, le risque devra être maîtrisé, c'est-à-dire réduit à un minimum et gardé sous contrôle.²⁸

Les évaluations des risques sont très importantes puisqu'elles font partie intégrante d'un bon plan de gestion de la santé et de la sécurité au travail. Elles contribuent à :

Sensibiliser les personnes aux dangers et aux risques. Déterminer qui est exposé à des risques (employés, personnel d'entretien, visiteurs, entrepreneurs, membres du public, etc.)

Déterminer si un programme de gestion est nécessaire pour un danger particulier.

Déterminer si les mesures de maîtrise des risques en place sont appropriées ou s'il faut en instaurer d'autres.

Prévenir les blessures ou les maladies lorsque les évaluations sont effectuées à l'étape de la conception ou de la planification.

Hierarchiser les risques et les mesures de maîtrise de ces derniers. • Satisfaire les obligations juridiques, le cas échéant.

Les mesures de prévention mises en place suite à une évaluation des risques peuvent servir à diminuer les coûts engendrés par les accidents et les maladies professionnelles.

L'évaluation des risques mène donc aussi à une meilleure organisation de l'entreprise, ce qui signifie un gain de productivité et une augmentation de la qualité.

Un risque professionnel est un événement dont l'occurrence met en danger des personnes dans le cadre de l'exercice de leur métier. Les événements qui conduisent à des risques professionnels sont souvent connus, mais ils sont incertains, surtout pour les effets conjugués, dont la combinaison peut aboutir à un très grand nombre de possibilités. La totalité des risques possibles ainsi rencontrés dans les établissements industriels, commerciaux, administratifs, dans les infrastructures routières, portuaires ... ou dans les moyens de transport et les chantiers, est bien difficile à établir tant les situations sont diverses ; il en est de même pour les mesures de prévention ou de maîtrise des dangers afférents, dont on doit établir des priorités dépendant de leur criticité.

La représentation traditionnelle du risque identifie les sources de dangers et les classe en fonction de leur fréquence et de leur gravité, permettant de calculer cette criticité : cette

²⁸MESRS, signé par le ministre Rachedi. Bulletin de l'enseignement supérieur, 1er trimestre 1990, p. 23. Arrêté n.11 du 24/01/1990

matrice à deux dimensions (probabilité \times conséquences, c'est à dire présence à la fois d'un aléa et d'un enjeu) est utile mais insuffisante pour rendre compte de la complexité des interactions qui conduisent à des accidents de travail ou à une maladie professionnelle ; l'amplitude du temps concerné, l'aversion au risque sont aussi des éléments importants, car les conditions de production ne seront plus du tous les mêmes au-delà d'un certain horizon temporel, car on redoute certains phénomènes plus que d'autres.

La notion de risque est donc associée au hasard qui génère des phénomènes non prévisibles de façon certaine a priori : dans le milieu professionnel, ces phénomènes dit aléatoires ou aléas proviennent de l'environnement (origine naturelle), de l'outil de production ou des opérateurs (origines anthropiques, techniques ou organisationnelles), le plus souvent d'un ensemble de facteurs interdépendants ou non. Le risque est une notion anthropocentrée. Le risque professionnel ne concerne pas tous les événements possibles, mais seulement ceux qui sont non souhaités, nuisant à l'intégrité d'un travailleur, c'est-à-dire que par rapport à une approche strictement statistique, il y a un biais de subjectivité, liée à la perception du dommage.

La part de l'imprévisibilité peut être réduite d'abord par une meilleure connaissance des processus qui engendrent ces risques et ensuite par une étude de leur partie aléatoire. Cette étude permet de calculer une probabilité d'occurrence d'un aléa et de son amplitude dans un intervalle de temps donné, qu'on va rapprocher de son acceptabilité. Ces notions d'amplitude de temps et d'acceptabilité sont fondamentales dans l'approche des risques professionnels.²⁹

2.1 Les facteurs de risques professionnels

Les facteurs de risque agissent sur le danger en augmentant la fréquence ou la gravité d'un phénomène aux effets néfastes. Les risques professionnels comprennent les dommages corporels des accidents du travail, les maladies professionnelles (surdité, cancers, allergies...), les effets reprotoxiques, tératogènes et génotoxiques, les effets psychologiques (stress,...). On distingue les effets aigus et immédiats (par exemple dus à des concentrations chimiques élevées) et chroniques et tardives (dus à de faibles concentrations, mais à des expositions répétées). Les effets aigus s'observent lors de fuites ou de déversements, éclaboussures suite à des rejets accidentels de gaz ou liquides toxiques, lors de chutes (fractures...), de port de charges (lumbagos...), de coupures ou de brûlures etc....

²⁹ Décret exécutif n° 05-09 du 8 janvier 2005 relatif aux commissions paritaires et aux préposés à l'hygiène et à la sécurité.

Les manifestations respiratoires chroniques, les cancers professionnels, certains troubles musculo-squelettiques sont des exemples d'effets retardés.

Si pour les effets aigus, le rapport de causalité est clairement identifié et assez facilement mesurable, il n'en est pas de même pour les effets chroniques qu'il est beaucoup plus malaisé de cerner avec précision.

Les effets peuvent être réversibles ou irréversibles : dans le premier cas, il y a totale récupération qui dépend évidemment du paramètre temps, dans le second cas, il y a des dommages définitifs. Les effets toxiques engendrés par la mutagenèse, la cancérogenèse, la tératogenèse, la sensibilisation allergique, la neurotoxicité sont généralement irréversibles et le dommage persiste même après la disparition du toxique et l'accumulation des effets aggrave la pathologie au cours du temps. L'identification de tous les dangers existant dans l'entreprise impose de connaître les différents facteurs de risques auxquels les travailleurs sont susceptibles d'être exposés : risques liés aux équipements de travail (machines et outils, véhicules), aux substances toxiques présentes (produits chimiques, biologiques), aux méthodes de travail (travail en hauteur, gestes répétitifs), à l'énergie utilisée (électrique, air comprimé, hydraulique, nucléaire ...), ou à l'organisation du travail (travail de nuit, à l'extérieur, isolé). Cette identification peut ne pas être exhaustive si l'on procède seulement de façon théorique et l'analyse des accidents et incidents du travail et des déclarations de maladie professionnelles dans l'entreprise apporte une contribution complémentaire précieuse pour mieux apprécier tous les facteurs de risques.³⁰

2.2 Les risques professionnels.

Peuvent être classés selon qu'ils sont :

2.2.1. Mécaniques : heurts par les parties mobiles en mouvement des machines, écrasement par des chutes d'objets ou des véhicules, coupures et perforations par les outils de travail, projections de particules solides (copeaux de métal, de bois, de roche) ou de matière incandescente, contraintes posturales et visuelles contraignantes et gestes répétitifs ...

2.2.2. Physiques : vibrations produites par les engins, niveau sonore trop élevé, température trop forte ou trop basse, intempéries pour les travaux extérieurs (humidité, vent...), niveau

³⁰ Décret exécutif no 02-427 du 7 décembre 2002 relatif aux conditions d'organisation de l'instruction, de l'information et de la formation des travailleurs dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

d'éclairage, qualité de l'air sur le lieu de travail (poussières ...), courant électrique, incendie et explosion ...

2.2.3. Chimiques : exposition à des substances chimiques par inhalation, ingestion ou contact cutané, produits gazeux, liquides ou solides, cancérigènes, mutagènes, toxiques, corrosifs, irritants, allergisants...

2.2.4. Biologiques : exposition à des agents infectieux (bactériens, parasitaires, viraux, fongiques) et allergisants par piqûre, morsure, inhalation, voie cutanéomuqueuse ...

2.2.5 Radiologiques : existence de radiations ionisantes et radioéléments, de rayonnements laser, de radiations UV et IR, rayonnements électromagnétiques divers...

2.2.6. Psychologiques : agression physique ou verbale sur le lieu de travail par un client /élève/patient, harcèlement moral ou sexuel par un supérieur hiérarchique, stress managérial, charges mentales excessives (travail permanent sur écran ...)

Les facteurs de risque professionnel sont souvent relatifs à des conditions dans lesquelles une énergie non contrôlée est libérée, gravitationnelle (chutes...), chimique (incendie, explosion ...), cinétique (heurts, collisions...), électrique.

La durée d'exposition à la matière ou à la condition dangereuse, le mode d'exposition (inhalation, contact cutané, ingestion) influencent considérablement l'incidence des facteurs de risque.

C'est ainsi que, pour les risques de toxicité, ils proviennent d'abord des propriétés physico-chimiques des produits (molécule et/ou forme physique) mais aussi des voies de pénétration dans l'organisme. La composition chimique de la substance est souvent déterminante, mais les atteintes néfastes sur une ou plusieurs fonctions physiologiques ne dépendent pas que de la structure moléculaire du produit : la silice, par exemple, est inerte en soi et ne devient dangereuse que lorsqu'elle est inhalée en fines particules ; dans ce cas, c'est donc la granulométrie et la façon de pénétrer dans le corps qui détermine la toxicité. De même pour les fibres, le risque est davantage lié à la structure physique de la fibre qu'à sa structure chimique. Généralement, il y a une relation entre la dose reçue, qui augmente avec l'intensité, la fréquence et la durée d'exposition, et l'intensité des effets toxiques.³¹

³¹ Décret exécutif no 02-427 du 7 décembre 2002 relatif aux conditions d'organisation de l'instruction, de l'information et de la formation des travailleurs dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

2.3. Les aléas en milieu professionnel

L'analyse et la gestion des risques professionnels prend en compte les conséquences des aléas en milieu de travail : un facteur de risque augmente la probabilité d'être exposé à un aléa. La notion de risque professionnel est complexe et peut de révéler ambiguë :

En Hygiène et Sécurité du travail, on ne prend en compte que les conséquences dommageables des aléas (risque aryétique), ce qui n'est pas parfait, car le fait d'omettre les événements sans conséquence peut masquer des risques réels, mais il s'agit d'une approche pragmatique.³²

De même, la notion d'opportunité, qui permet de mettre en œuvre des analyses avec la méthode SWOT (par forces et faiblesses et par menaces et opportunités), peut se caractériser comme un risque « favorable » ou « avantageux », donc dans ce cas avec une incidence positive. Ainsi, le télétravail peut présenter à la fois des risques négatifs sur le stress du salarié du fait du manque de frontière entre sa vie professionnelle et privée et aussi des avantages sur son stress du fait de l'amélioration de ses commodités de vie personnelle (temps de transport, flexibilité des horaires.). Il faut alors faire appel à la notion de balance avantage / risque dans l'évaluation de l'exposition à un risque professionnel, par exemple avec la méthode d'analyse décisionnelle multicritère.

2.3.1. Les causes d'un risque professionnel se regroupent en quatre grandes catégories :

- Celles mettant en jeu le facteur humain,
- Celles relatives aux conditions matérielles ou techniques,
- Celles liées aux problèmes organisationnels,
- Celles liées à l'environnement (notamment les événements climatiques, vent, foudre, gel...).

Dans chacune de ces catégories, on trouve des causes, interdépendantes pour certaines d'entre elles, c'est-à-dire reliées les unes aux autres. Un accident du travail se produit toujours lorsqu'il y a un aléa par rapport à la situation normale de travail, et c'est la réaction inappropriée ou l'absence de réaction préventive à cet aléa potentiel qui provoque l'accident, c'en est la cause ultime : mais cet aléa est lui-même le fait de plusieurs causes ayant leur origine dans chacune des grandes catégories, et c'est aussi le cas pour la réaction inappropriée.

³² Décret exécutif n° 93-120 du 15 mai 1993 relatif à l'organisation de la médecine du travail

2.3.2 Les conséquences des risques professionnels

Les risques professionnels, lorsqu'ils se matérialisent, peuvent engendrer diverses conséquences tant vis-à-vis du salarié blessé que de l'employeur. Bien évidemment, les conséquences pour le salarié dépendent du risque et du dommage subi. De la maladie professionnelle invalidante à l'accident grave (voire au décès), en passant par le burn-out ou les troubles psychologiques : les conséquences sont variées. Côté employeur, les risques professionnels peuvent engager la responsabilité pénale et civile de l'entreprise, voire dans certains cas la responsabilité pénale de l'employeur en tant que personne physique lorsque des défaillances ont été identifiées de façon évidente.

2.3.3. La démarche d'évaluation des risques professionnels

En générale, la démarche d'évaluation des risques est une démarche structurée qui peut suivre les étapes suivantes :

2.4. Identification des risques

Cette étape consiste à dépister sur le lieu de travail, chaque unité de travail, les sources possibles d'accidents et à identifier les personnes qui peuvent y être exposées. Il faut donc se rendre sur le lieu de travail et repérer les éléments pouvant engendrer un dommage par déterminer et analyser toutes les tâches réalisées, rechercher d'éventuels dommages corporels ou matériels antérieurs au poste, demander l'avis des opérateurs sur des situations dangereuses potentielles ou réelles à leur poste et connaître la nature des produits utilisés et leur éventuelle toxicité, car aussi longtemps qu'un danger n'est pas repéré, le risque y afférent ne pourra être ni analysé, ni géré³³. De plus, pour chacun des dangers, il faut identifier les personnes menacées. Il ne suffit pas d'identifier les personnes directement exposées au danger, mais également celles qui sont indirectement exposées. Différentes méthodes d'analyses des risques existent en effet. Il s'agit notamment :

- Des contrôles, des vérifications. Approches de type « normatives », elles reposent sur l'utilisation d'un référentiel. Il s'agit de porter un jugement de conformité. Elles sont constituées de questionnaires, de « check-lists », de grilles, d'audits.

³³ Décret exécutif n° 93-120 du 15 mai 1993 relatif à l'organisation de la médecine du travail

- De l'analyse des postes. Approches de type ergonomique, elles se fondent sur l'observation du travail réellement réalisé par les personnels de l'entreprise, la documentation existante (statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles, fiches produits, fiches de données sécurité, notices de postes...) et des entretiens. Elles peuvent être complétées si nécessaire par des mesures. Ces approches sont à privilégier dans le cadre de l'évaluation des risques.

- De la modélisation et de calculs probabilistes. Approches de type « sûreté des systèmes », elles sont appliquées principalement pour des systèmes techniques complexes.

2.4.1. Évaluer les risques et les classer par ordre de priorité

Dans cette deuxième étape, on évalue les risques liés à chaque danger. On vérifie donc à quel niveau l'opérateur est exposé au danger. Il faut évaluer dans quelle mesure le danger peut provoquer un accident ou une maladie, le niveau de gravité de cet accident ou de cette maladie et la fréquence à laquelle les opérateurs y sont exposés. Pour remédier à la subjectivité d'une analyse individuelle, on peut recourir à différentes méthodes ou stratégies ou encore faire effectuer l'analyse par un travail en groupe.³⁴

Le mode de classement reste à « la main » de l'employeur. Il peut s'appuyer sur l'expérience et les connaissances des salariés ou des données statistiques. Ainsi, les deux principaux objectifs de cette étape sont :

- De débattre de priorités d'actions.
- D'aider à planifier les actions. Les méthodes utilisées à cette étape consistent à la cotation de risque en tenant compte de la matrice « Fréquence d'exposition/Gravité du dommage », ou bien, la cotation par le calcul de la criticité « Criticité=Gravité x Fréquence ».

2.4.2. Déterminer les mesures de prévention

La troisième étape consiste à déterminer les mesures afin d'éliminer les risques ou, au moins, à les maîtriser. Il faut pouvoir déterminer si un risque peut être éliminé complètement ou dans le cas contraire mettre en place des mesures de façon à le contenir et s'assurer qu'il ne compromet pas la sécurité et la santé de l'opérateur. Il est important de prendre en compte le résultat de

³⁴ HARLY. Alain , accident et maladie professionnel, 3eme éd, Masson Paris 2000

l'évaluation des risques et de classer les mesures par ordre de priorité, de manière à appliquer en premier lieu les mesures de prévention qui sont les plus efficaces.

2.4.3. Adopter les mesures de prévention et les mettre en œuvre

Cette étape consiste à mettre en œuvre les mesures de prévention déterminées auparavant. On pourra ainsi distinguer :

- Les mesures applicables de suite et à moindres frais.
- Les mesures provisoires à mettre en place en attendant les mesures applicables à plus long terme et plus coûteuses
- Les mesures applicables à terme et représentant des frais plus élevés. Pour l'application de certaines mesures, une planification et un certain budget sont à prévoir au préalable.

2.4.3 Réévaluer les risques suite aux actions réalisées

Après que les mesures de prévention aient été mises en œuvre, il faut contrôler si elles ont été exécutées et si les délais d'exécution des mesures ont été respectés.

Les concepts de danger et de risque sont distincts et ont été définis. Le langage courant utilise ces deux mots indifféremment. Pour l'application de la démarche de gestion des risques, ces concepts ont été précisés.

La formation et l'information sont des conditions indispensables à un comportement non accidentogène du travailleur à son poste de travail. Il faut lui donner les instructions appropriées. Le métier de prothésiste dentaire comporte des risques importants pour la santé. De nombreux dispositifs, individuels ou collectifs, existent pour s'en prémunir. Depuis longtemps des personnes s'interrogent sur les moyens de limiter les accidents ou les maladies induits par les conditions de travail. Des organismes publics veillent aujourd'hui à l'application des règles pour la santé des travailleurs.³⁵

La maîtrise des risques fait partie d'un processus itératif d'analyse et d'évaluation du risque. Il faut mettre en place les barrières de sécurité suffisantes pour atteindre un niveau de risque tolérable. Le processus d'analyse de risque a été présenté de manière globale. Les

³⁵ HARLY. Alain, accident et maladie professionnel, 3eme éd, Masson Paris 2000

méthodes d'analyse particulières à suivre seront présentées à la sous-section Méthodes d'identification des dangers et d'analyse des risques.

La perception du risque a été brièvement abordée. Bien que la communication des risques soit traitée à la sous-section L'importance de la communication en gestion des risques et des crises, il est important de mentionner que la perception du risque est présente dans les phases d'identification et d'évaluation du risque, et ceci, à l'intérieur des équipes multidisciplinaires qui font le travail. Tout n'est pas connu et il y a encore des incertitudes dans certaines circonstances. Le principe de précaution doit être utilisé dans ces circonstances.

Section 3 : Notions de base d'hygiène et de sécurité au travail.

Afin de protéger l'intégrité physique et mentale des travailleurs, il existe des normes et procédures que nous appelons « hygiène du travail ». Elle est directement liée à diagnostic et prévention des maladies professionnelles et à cet effet, observer et analyser les comportements humain dans ses actions en milieu de travail.³⁶

L'hygiène du travail concerne également les conditions de travail qui sont très influencer le développement et le comportement des hommes dans le secteur du travail où remplit sa fonction.

Il est nécessaire de changer les habitudes et les conditions de travail pour que l'hygiène et la sécurité dans le milieu l'environnement de travail devient satisfaisant. Dans ces changements, il est nécessaire de racheter la valeur humaine.

Car, à partir du moment où l'organisation se soucie d'hygiène et de sécurité du travailleur, il est valorisé. Et lorsque les employés réalisent qu'ils sont valorisés, reconnus, cela les motive davantage à travailler.

La motivation pour le travail est l'un des facteurs les plus importants à évaluer, car pousse l'homme à travailler pour le plaisir et éveille en lui les sentiments les plus précieux.

L'hygiène du travail comprend des normes et des procédures appropriées pour protéger l'intégrité physique et mentale du travailleur, le préservant des risques sanitaires inhérents aux tâches le poste et l'environnement physique dans lequel ils sont exécutés.

³⁶ Décret exécutif n° 91-05 du 19 janvier 1991 relatif aux prescriptions générales de protection applicables en matière d'hygiène et de sécurité en milieu de travail.

L'hygiène du travail est liée au diagnostic et à la prévention des maladies professionnelles, de l'étude et du contrôle de l'homme et de son environnement de travail. Il a un caractère préventif pour favoriser la santé et le confort des salariés, en évitant qu'ils ne tombent malades et ne s'absentent du travail.

Cela implique également d'étudier et de contrôler les conditions de travail. La sécurité du travailleur lors du développement de ses activités à besoin, principalement, de mesures par les entreprises, visant à former et à sensibiliser.

Il est nécessaire de changer les habitudes et les conditions de travail pour que l'hygiène et la sécurité dans le milieu l'environnement de travail devient satisfaisant. Dans ces changements, il est nécessaire de racheter la valeur humaine. Car, à partir du moment où l'organisation se soucie d'hygiène et de sécurité du travailleur, il est valorisé. Et lorsque les employés réalisent qu'ils sont valorisés, reconnus, cela les motive davantage à travailler.³⁷

3. Définitions

3.1.1 .Hygiène du travail

L'hygiène du travail ou hygiène du travail est un ensemble de mesures préventives liés à l'environnement de travail, visant à réduire les accidents et maladies du travail santé au travail L'hygiène au travail consiste à lutter contre les maladies professionnelles.

3.1.2. Sécurité au travail

C'est l'ensemble des mesures techniques, médicales et éducatives, mises en œuvre pour prévenir accidents, soit en éliminant les conditions dangereuses dans l'environnement de travail, soit en donnant des instructions ou convaincre les gens de mettre en œuvre des pratiques préventives.

3.1.3. L'importance de connaître les risques

Les lieux de travail, en raison de la nature même de l'activité exercée et des caractéristiques de l'organisation, des relations interpersonnelles, de la manipulation ou de l'exposition à des agents des situations de déficiences physiques, chimiques, biologiques,

³⁷ Décret exécutif n° 91-05 du 19 janvier 1991 relatif aux prescriptions générales de protection applicables en matière d'hygiène et de sécurité en milieu de travail.

ergonomiques ou des risques d'accidents, peuvent compromettant le travailleur à court, moyen et long terme, provoquant des blessures immédiates, maladie ou décès, outre les pertes juridiques et patrimoniales pour l'entreprise.

Il est important de souligner que la présence de produits ou agents nocifs dans les lieux du travail ne signifie pas nécessairement qu'il existe un danger pour la santé. Cela dépendra du combinaison ou interrelation de plusieurs facteurs, tels que la concentration et la forme du contaminant présent dans le milieu de travail, le niveau de toxicité et le temps d'exposition de la personne.

Cependant, du point de vue de la prévention, il n'existe pas de micro ou petits risques, ce qui existe micro ou petites entreprises. Par conséquent, dans tout type d'activité professionnelle, la nécessité d'enquêter sur l'environnement de travail pour comprendre les risques auxquels les salariés sont exposés ouvriers.

3.2. Acte non sécurisé

Les actes dangereux sont considérés comme les causes d'accidents du travail qui résident exclusivement dans le facteur humain, c'est-à-dire ceux qui découlent de l'exécution des tâches d'un contrairement aux normes de sécurité.³⁸

Exemples assez courants d'actes dangereux :

- Utiliser des outils manuels de manière incorrecte ou inappropriée ;
- Ne pas respecter les panneaux de sécurité ou les instructions, entre autres.
- Manque de formation ; et manque de sensibilisation.

3.2.1. Les causes de l'acte dangereux

Les travailleurs, après avoir identifié les actes dangereux qui se produisent dans leur section, Il faut se demander pourquoi ils se produisent. Ci-dessous, à titre indicatif, vous trouverez quelques facteurs qui peuvent amener les travailleurs à accomplir des actes dangereux :

³⁸ décret exécutif n° 01-342 du 28 octobre 2001 relatif aux prescriptions particulières de protection et de sécurité des travailleurs contre les risques électriques au sein des organismes employeur.

3.3. Inadéquation entre l'homme et la fonction

Certains travailleurs commettent des actes dangereux parce qu'ils ne possèdent pas les compétences nécessaires à l'exercice de la fonction.

Ci-dessous, nous présentons des conseils sur les actes dangereux, leurs origines possibles, moyens et recommandations les plus courants pour éviter leur apparition.³⁹

3.3.1. Entêtement

N'insistez pas pour effectuer certaines opérations pour lesquelles vous n'êtes pas prêt. Se conformer aux instructions et observations de vos supérieurs ; Ils pensent aussi à toi et ta sécurité.

3.3.2. Exhibitionnisme

L'exhibitionnisme est la satisfaction de la vanité ou d'un acte imprudent, lorsque nous sommes confrontés à un risque inutile.

3.3.3. Indiscipline

L'indiscipline est toujours un acte de désobéissance aux instructions supérieures, tant qui fait référence à la manière d'effectuer un travail, ainsi qu'aux soins nécessaires pour éviter l'accident.

1) La blague : Ne courez pas dans les sections et ne jouez pas sur le lieu de travail ; jouer sur place le travail peut avoir de graves conséquences.

2) Distraction et insouciance : Une petite distraction ou imprudence, même dans les dernières minutes de chaque période de travail, pourrait être la cause d'un accident grave. Soyez attentif et vigilant assurez votre sécurité et celle de vos compagnons.

3) Nervosité et irritation : La nervosité vous fait perdre le contrôle de vos actions et de vos paroles et contribue à la survenue de l'accident.

³⁹ décret exécutif n° 01-342 du 28 octobre 2001 relatif aux prescriptions particulières de protection et de sécurité des travailleurs contre les risques électriques au sein des organismes employeur.

L'intégration de bonnes pratiques de gestion de la santé et de la sécurité au travail contribue se protéger contre les risques présents dans l'environnement de travail, en prévenant et en réduisant accidents et maladies et réduire considérablement les coûts. Dans tous les cas, la participation des travailleurs à l'identification des risques suppose un rôle extrêmement important pour le succès du programme de gestion.

L'environnement dans lequel se déroule l'activité. Nous devons l'utiliser lorsqu'il n'est pas possible d'éliminer le risque par d'autres mesures ou équipements de protection collective, en complément de la protection collective, au travail exposition occasionnelle ou d'urgence et de courte durée.

Le choix des EPI doit être fait par un personnel spécialisé, connaissant non seulement l'équipement, ainsi que les conditions dans lesquelles les travaux sont effectués. Il faut savoir également le type de risque, la partie du corps concernée, les caractéristiques et qualités techniques de l'EPI, si vous disposez d'un certificat d'agrément du ministère du Travail et de l'Emploi et, principalement, du degré de protection que l'équipement doit assurer.⁴⁰

3.4 Les équipements de protection individuelle sont classés conformément à la partie dans le corps qui doit être protégé.

3.4.1 Protection de la tête

Pour le crâne, différents types de casques ou de chapeaux sont utilisés, et pour le visage, écrans faciaux. Utilisé pour protéger la tête de l'employé lorsqu'il travaille à l'extérieur et dans un espace confiné, les chocs résultant de chutes ou de projections d'objets, les brûlures, choc électrique et irradiation solaire.

3.4.2 Protection des yeux

Utilisé pour protéger les yeux contre les impacts mécaniques, les particules volantes et les rayons ultra-violet.

3.4.3 Protection auditive

⁴⁰ décret exécutif n° 01-342 du 28 octobre 2001 relatif aux prescriptions particulières de protection et de sécurité des travailleurs contre les risques électriques au sein des organismes employeur.

Utilisé pour protéger vos oreilles lors d'activités et dans les endroits où il y a du bruit excessif.

3.4.4 Protection respiratoire

Utilisé pour la protection respiratoire dans les activités et les lieux qui présentent de tels besoins tels que la manipulation de matériaux de peinture tels que les peintures, les solvants, les produits chimiques et carburants.

3.4.5 Protection des membres supérieurs

Gant de protection anti-rayures : Utilisé pour protéger les mains et les bras du salarié contre les agents abrasifs.

3.4.6 Gant de protection

Gants en caoutchouc : Utilisés pour protéger les mains et les poignets de l'employé lors de la manipulation carburants et contre les agents chimiques et biologiques.

Gants en coton : Utilisés contre les risques mécaniques, ils protègent vos mains contre les produits abrasifs, abrasifs, résistants aux coupures ou contenant des bavures.

3.4.7 Protection des membres inférieurs

Leggings de sécurité fabriqués à partir de chutes de cuir pour protéger la jambe contre agents abrasifs.

3.4.8 Chaussures de protection

Chaussures de protection de type botte en cuir : Utilisées pour protéger les pieds contre les torsions, abrasions et dérapages.

Conclusion

De nos jours, les entreprises ont la responsabilité d'offrir un environnement de travail sûr à leurs employés. L'hygiène et la santé au travail visent à réduire les risques professionnels, en identifiant et en minimisant les facteurs qui peuvent éventuellement affecter l'environnement des salariés. La sécurité au travail sensibilise les employés et cherche à éliminer les conditions dangereuses, en prévenant ainsi les accidents du travail.

Toute entreprise, aujourd'hui, est bien consciente des implications et des exigences légales lorsqu'on parle de HSST - Hygiène, Sécurité et Santé au Travail, étant consciente qu'un manquement dans ce domaine au sein de l'entreprise peut automatiquement générer le paiement d'une amende pour non-conformité.

Outre des analyses approfondies des emplois, l'entreprise doit également garantir les conditions de santé des travailleurs (comme l'existence d'un poste médical au sein de chaque entreprise), et également veiller à ce que les enquêtes sur tout type d'incident soient étudiées. Analyser si un équipement de protection individuelle a été utilisé ou non.

Chapitre III

*La médecine du travail de
l'Université Mouloud
Mammeri De Tizi Ouzou.*

Introduction

L'Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou, créée en 1977, est un établissement public pluridisciplinaire. Elle compte aujourd'hui plus de 42000 étudiants, 2083 enseignants et 1000 personnels techniques et administratifs, répartis sur dix facultés : Génie de la construction ; Lettre et langues ; Sciences Biologiques et agronomiques ; Droit et Science Politique ; Sciences économiques de Gestion et Sciences Commerciales ; Médecine ; Génie Électrique et Informatique-Sciences humaines et sociales. L'université Mouloud Mammeri a réussi à mettre sur pied des formations de plus en plus en phase avec le monde du travail.

Cette démarche lui a permis d'être mieux à l'écoute des besoins de ses partenaires économiques en matière de ressources humaines et de compétences. L'Université dispose actuellement une trentaine de laboratoires de Recherche, agréés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique portant sur plusieurs domaines : Chimie appliquée & génie chimique, Société-Éducation-Travail, Analyse & Modélisation des Phénomènes Aléatoires, Aménagement et Enseignement de la Langue Amazighe, Biochimie Analytique & Biotechnologies, Conception et Conduite des Systèmes de Production et beaucoup d'autres. L'Université Mouloud Mammeri a entrepris un travail de structuration important pour que la recherche puisse s'inscrire dans la compétition nationale et internationale et constituer une dynamique favorable à son essor et son rayonnement.⁴¹

Section 01 : présentation générale de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou.

L'université Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou (UMMTO) est une université algérienne située dans la ville de Tizi Ouzou en grande Kabylie, Algérie.

L'université de Tizi-Ouzou est créée en 1977 (décret no 77-93 du 20 juin 1977, JORADP n. 51 du 26.06.1977) sous forme de Centre universitaire rattaché à l'université d'Alger.

En 1989, le Centre universitaire de Tizi-Ouzou devient une université à part entière (décret no 89-139 du 1er août 1989).

Dès sa création, il a été doté de sa personnalité juridique et, partant, de son autonomie financière. Il est vrai que les quelques mois qui avaient précédé son ouverture, dans l'attente du

⁴¹ Site officiel de l'université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou.

rattachement des crédits budgétaires nécessaires à son fonctionnement et de l'agrément, par le ministère des finances d'un agent comptable chargé de gérer ces mêmes crédits, il a bénéficié d'une avance consentie par le Centre des Œuvres universitaires et scolaires (COUS) d'Alger.

Elle porte le nom de Mouloud Mammeri, écrivain anthropologue et linguiste algérien d'expression kabyle. Si en 1977, à sa création, 490 étudiants firent leur entrée au sein de l'université, ce nombre ne cesse de croître année après année pour atteindre en 2020 quelque 58 000 étudiants. En 1984, le Centre universitaire de Tizi-Ouzou éclate en 9 instituts :

INES des Sciences Juridiques et Administratives (présentement Faculté de droit et des sciences politiques, FDSP)

INES d'Agronomie

INES de Biologie

INES des Lettres et littérature arabes

INES de Génie Civil

INES des Sciences Économiques

INES des Sciences Médicales

INES d'Électronique et Informatique

En 1989, cinq nouveaux départements y sont créés :

- Département d'Architecture.
- Département d'Électronique.
- Département des Langues Étrangères
- Département des Sciences Exactes
- Département de Génie Mécanique

En 1991, les quatre premiers départements cités deviennent des instituts. Quant au cinquième, il n'est érigé en institut qu'en 1995.⁴²

⁴² <https://www.ummo.dz/presentation-de-luniversite>

En 1990, le département des Langues et Culture Amazigh a vu le jour par arrêté ministériel. L'université compte actuellement 9 facultés réparties sur plusieurs sites notamment Boukhalfa (faculté de Droit et Sciences politiques, et Résidences), Hesnaoua, Bastos (Technologie et Résidences), Tamda (Sciences Humaines, Annexes facultés de sciences, d'informatique, de Médecine, et Résidences) ...⁴³

1.1 Campus Hasnaoua

C'est le campus principal de l'université Mouloud-Mammeri, car il abrite le rectorat des trois campus, en particulier, plusieurs départements de différentes facultés et spécialités dont les langues étrangères français, anglais, et la spécialité de la langue maternelle de tamazight, ainsi que les branches de gestion, sciences politique et langue arabe.

En face du portail principal, on trouve la faculté de Médecine (ex-Biomédical) qui englobe les trois spécialités de sciences médicales (Médecine, Médecine dentaire et Pharmacie). Cette faculté sera prochainement démolie et remplacée par une toute nouvelle faculté de Médecine, le bureau d'étude et le projet gagnant ont été choisis l'an 2019. Suite à l'insuffisance des places pédagogique, les étudiants ont première et en deuxième année étudient temporairement, depuis l'an 2018, au campus Tamda.⁴⁴

Le campus accueille la cité universitaire de Hasnaoua, à l'intérieur et deux restaurants. Il se compose de trois portails principaux sud, est et ouest, et un arrêt de bus au nord, à l'extérieur de la zone de l'université.

Chaque année les nouveaux bacheliers doivent s'inscrire et passer par ce campus.

1.2 Campus Bastos

- Le campus se compose de plusieurs facultés :
- Faculté des sciences biologiques et agronomiques ;
- Faculté des sciences technologiques ;
- Faculté de génie de la construction ;
- Facultés de génie électrique et d'informatique.

⁴³ <https://www.ummo.dz/presentation-de-luniversite>

1.3 Campus Tamda

Le campus est le plus récent, il accueille dans son grand site de résidence de nombreux étudiants et résident nationaux et internationaux. Le campus se compose de plusieurs facultés et départements :

- Département des sciences biologiques ;
- Département des sciences géologiques ;
- Département des sciences humaines et sociales ;
- Département d'architecture ;
- Faculté de médecine.

Conclusion

Largement ouverte sur son entourage socio-économique, l'Université Mouloud Mammeri n'a cessé d'œuvrer pour encourager le développement durable et être en harmonie avec les défis de la mondialisation. Le rapprochement entre l'université et le secteur économique local et national est désormais une réalité objective, un challenge, une stratégie de l'université Mouloud Mammeri pour la mise en œuvre des projets prometteurs. Ainsi, plusieurs accords cadres ont été signés avec des entreprises d'envergure nationale. La volonté d'ouverture de l'Université vers le monde s'est traduite aujourd'hui par la signature de plusieurs conventions dans le cadre de coopération avec des établissements universitaires de plusieurs pays (France, Italie, Russie, Espagne, Roumanie, Canada, Ukraine, Tunisie, Maroc, etc...). Ces accords ont été conçus pour faciliter les échanges scientifiques, la mobilité des enseignants chercheurs, étudiants et du personnel universitaire.

Section 02 : Le rôle de la médecine du travail et sécurité des professionnels au sein de L'UMMTO.

Les actions qui favorisent la santé et la sécurité au travail créent des environnements sûrs et sains et offrent des conditions adéquates aux travailleurs, ce qui contribue à accroître la productivité.

Les programmes de santé et de sécurité au travail dans les organisations contribuent au maintien de la santé des travailleurs et de leur capacité à apporter une contribution sociale au travail, dans la communauté et dans la famille. Les actions en matière de SST améliorent également les résultats, en réduisant les absences de longue durée et en contribuant au maintien de la capacité de travail du travailleur.

Veiller à la santé des salariés est un enjeu majeur pour les entreprises. En ce sens, les pratiques de santé au travail sont extrêmement importantes. Outre la gestion des examens professionnels, une gestion intégrée de la santé est nécessaire pour garantir la prévention des maladies et des blessures.

Promouvoir et préserver la santé des travailleurs est un facteur clé de la réussite d'une entreprise. Lorsque les travailleurs travaillent dans un environnement sûr et sain, dans des conditions adéquates, leurs performances augmentent et, avec elles, les résultats de leur entreprise. En plus d'augmenter la productivité et de renforcer l'image de l'entreprise, cela réduit le présentéisme et l'absentéisme et prévient les maladies et les accidents du travail.

2.1 Les conditions de travail, principal facteur de l'absentéisme :

Les arrêts de travail ne faiblissent pas. Selon le baromètre du groupe de conseil et de courtage, Diot-Siaci, le taux d'absentéisme a atteint 5,64 % en 2022. C'est plus qu'en 2021 (4,94 %) et proche de celui de 2020 (5,62 %), au plus fort de la crise sanitaire.

Dans le détail, la hausse est liée à l'augmentation du nombre de salariés absents au moins une fois au cours de l'année qui atteint 45 %, en progression de 10 points par rapport à l'année précédente. Soit un « niveau historique » en 2022, selon les auteurs de l'étude.

Toutes les catégories socio-professionnelle et toutes les catégories d'âge sont concernées. Mais à y regarder de plus près, ce sont les jeunes de 25-34 ans qui sont le plus absents. Une tendance observée depuis 2019.

L'absentéisme pour des raisons autres que la santé est en recul, avec 16 % des salariés arrêtés en 2022, soit sept points de moins qu'en 2021. Concernant l'absentéisme dit « de complaisance », 2 % des salariés déclarent avoir été arrêtés en 2022 pour convenance personnelle ou suite à des congés refusés.

Surtout, des inquiétudes pèsent sur la santé mentale et physique des collaborateurs. Les salariés ont dû se résoudre à faire une pause dans leur travail, en raison d'un impact négatif de leur travail sur leur santé mentale (62 %) ou leur santé physique (52 %) ; ces deux caractéristiques pouvant être « cumulatives et interdépendantes ».

Les salariés mettent ici en avant les situations de stress (pour 67 % d'entre eux) et une charge de travail trop importante (51 %). Ainsi, ils dénoncent des situations de sous-effectifs, des objectifs de performance trop élevés ainsi qu'une répartition inéquitable de la charge de travail dans leur équipe.

Par ailleurs, ils déplorent un manque de reconnaissance (46 %).

Les salariés sondés pointent aussi l'ambiance de travail. Le retour au bureau post-confinement n'est pas idyllique : un tiers des répondants mentionne une pression psychologique de la part de leur manager ou bien une mauvaise ambiance de travail entre collègues.

Tableau N°01 : Les motifs ayant déjà eu un impact négatif sur la santé mentale/physique des professionnels

La santé mentale		La santé physique
67%	Des situations de stress	37%
51%	Une de travail trop importante	33%
46%	Un manque de reconnaissance	23%
34%	Une pression physique de la part de votre manager ou des élèves	18%
34%	Une mauvaise ambiance de travail entre collègues	16%
33%	Des horaires décalés ou prolongés	31%
22%	Un ou plusieurs positions de travail que vous adoptez régulièrement	37%
22%	Un ou plusieurs gestes que vous répétez régulièrement	44%
18%	Un poste de travail inadapté(equipement,materiel,chaise,ordinateur,outils...)	24%
3%	Un autre motif	3%

Source d'information : Service de la médecine du travail de l'UMMTO

Les résultats de l'enquête montrent très clairement que c'est bien la santé au travail qui est la cause de l'écrasante majorité des absences.

2.2. Les indicateurs en santé et sécurité au travail

Sont nombreux et il convient, pour établir un tableau de bord pertinent et utilisable, de choisir des indicateurs appropriés à la structure, à la taille et à l'activité de l'entreprise. Le simple fait de travailler est un indicateur important de santé à condition d'avoir un travail adapté à ses capacités et à ses connaissances dans un environnement sain et sécurisé.

2.3 On peut distinguer plusieurs indicateurs en santé et sécurité au travail :

- Les indicateurs démographiques (structures d'âges, répartitions homme-femme, qualifications, ancienneté, etc.) ;

- Les indicateurs d'absentéisme (taux d'absentéisme, durée des absences, motifs des absences, âge des absents, etc.). Au sein de cette catégorie, il conviendra d'isoler les données relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles en créant éventuellement des catégories supplémentaires d'indicateurs : taux de sinistralité, taux de fréquence, taux de gravité ;
- Les indicateurs liés au parcours et à l'emploi (accès à la formation, mobilités, promotions, turn-over, etc.) ;
- Les indicateurs de santé (troubles de santé, inaptitudes, reclassements, maladies professionnelles) ;
- Les indicateurs de sécurité (accidents du travail, incidents, agressions) ;
- Les indicateurs de conditions de travail (contraintes temporelles, pénibilité, autonomie, vécu du travail, qualité des relations de travail, etc.) ;
- Les indicateurs de production (nombre de pannes machines, taux de rebus, d'arrêts dus aux ruptures et pannes, de productivité par poste, d'engagement des machines, etc.) ou de qualité (respect des normes, satisfaction client, etc.).

Bon nombre de ces indicateurs doivent figurer dans la base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE) afin que les représentants du personnel puissent en prendre connaissance.

2.4 Les indicateurs pour les risques psychosociaux

Définition du risque psychosocial

Le risque psychosocial au travail comprend un ensemble de risques qui visent l'intégrité psychique et donc physique par voie de conséquence des personnes impliquées dans une relation de travail qui comporte un élément de dépendance.

Les risques psychosociaux naissent à la rencontre du sujet, du collectif et de l'organisation. Besoin d'indicateurs sur le vécu du travail et le risque psychosocial Le risque psychosocial n'épargne personne, même les travailleurs à fort capital culturel et social sont touchés.

Le risque psychosocial se trouve dans l'organisation de la société, l'organisation de l'économie, l'organisation et la stratégie des entreprises, l'organisation du travail, le vécu

subjectif du travail (satisfaction au travail, implication et motivation au travail, désutilité du travail) et l'état psychologique.

Il existe une demande à la fois sociale et politique pour que des indicateurs soient définis pour le risque psychosocial au travail.

2.4.1. Demande sociale :

De la part des travailleurs, compte tenu de la réorganisation des entreprises intervenue entre 1985 et 2000, d'où une intensification du travail et des changements organisationnels ; vieillissement de la population active, par conséquent, certaines conditions de travail ne sont plus supportées à cause du vieillissement de ces personnes ; changement socio-culturel, il existe actuellement un rapport différent à la santé physique et à la santé mentale ; demande de la part de certaines entreprises car les mauvaises conditions de travail ont un coût et il existe un transfert occulte vers des entreprises qui ont de meilleures conditions de travail.

2.4.2. Demande politique :

Le Ministre du travail a confié une mission à des experts, afin de mesurer le risque psychosocial au travail, le rapport recommande de construire un indicateur, l'INSEE doit construire un indicateur sur le risque psycho-social ; il n'existe pas de consensus pour ces indicateurs.

Pour mémoire il a fallu 60 ans se mettre d'accord sur la mesure du chômage. Une étude dans le secteur bancaire, présentée lors du congrès, a évalué le risque psychosocial grâce à la combinaison de deux approches : psycho ergonomique et épidémiologique (questionnaire de Karasek, questionnaire de Siegrist et échelle visuelle analogique).

3.1. Indicateurs cliniques d'alerte sur les risques psychosociaux

Une étude présentée lors du congrès propose un indicateur clinique qui peut s'intégrer dans la pratique quotidienne du médecin du travail. Des critères cliniques ont été utilisés, plutôt que des questionnaires, afin de rechercher la souffrance au travail, basée sur la clinique, au cours de la consultation médicale. Dans un deuxième temps, une exploitation collective des données a été réalisée afin d'alerter l'entreprise, qui doit ensuite mettre en place des modifications. 5 critères cliniques ont été considérés comme significatifs :

- Troubles du sommeil en lien avec le travail d'une durée supérieure à 15 jours ;
- Au moins deux plaintes somatiques,
- Tellesqu'hypertension, céphalées, troubles musculo-squelettiques, TMS, palpitations ;
- Douleur morale en rapport avec le travail, verbalisation spontanée ou suscitée, expression d'affects négatifs en rapport avec le travail ;
- Dépression notable médicalement constatée, selon la définition du D.S.M IV ;
- Stratégies d'ajustement, c'est à dire mise en place d'un comportement pour s'adapter à la situation professionnelle problématique.
- Chacun de ces critères est coté par oui ou non, il y a souffrance au travail, dès que deux de ces critères sont présents, dont au moins un lié au travail (trouble du sommeil, douleur morale, stratégie d'ajustement).

3.2 Indicateurs quantitatifs

3.2.1. Indicateurs d'entrée : nombre d'officialisations de problèmes de santé au travail, détectées par le service de santé au cours de l'année.

3.2.2. Indicateurs de sortie :

- Nombre de maintiens dans l'entreprise au 31 décembre de l'année ;
- Nombre de maintiens dans l'emploi en dehors de l'entreprise d'origine ;
- Nombre de sorties de l'entreprise avec des solutions sociales, telles que retraite, invalidité ;
- Nombre de sorties du travail sans solution professionnelle avec risque de précarisation.

3.2.3. Indicateurs de suivi du procès méthodologique

- Il faut redonner confiance au salarié le plus tôt possible en le rendant acteur, empêcher la sinistrose grâce à l'anticipation des questions d'avenir.
- Il faut assurer la cohérence des discours médicaux, sociaux et familiaux.
- Assurer le suivi, évaluer, valoriser chacun des acteurs du maintien.
- Il faut environ 25 acteurs pour assurer un maintien dans l'emploi.
- Appropriation par un service de santé au travail
- Création d'une plateforme de prévention tertiaire entre le salarié, l'employeur et le collectif, afin d'éviter toute rupture de la prise en charge de la maladie.

Il existe souvent une incohérence entre les discours des différents médecins :

- médecins spécialistes, médecins traitants, médecins conseil et médecins du travail.
- Il doit absolument exister une relation triangulaire entre les médecins du travail, les médecins conseil et les médecins traitants.
- Il est important de diminuer la durée des arrêts de travail par une redynamisation précoce du salarié.
- Il faut développer des partenariats avec des psychologues, rééducateurs, etc
- Il existe un protocole national entre l'état, la Cnam, la MSA , l'Agefiph pour le maintien dans l'emploi des personnes handicapées (13 juillet 2006).

Les indicateurs n'apparaissent utiles aux professionnels que s'ils sont source d'action et de dynamisme :les indicateurs de santé au travail peuvent provoquer une dynamique de maintien dans l'emploi.

La médecine du travail dans le cas de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou l'année 2022 les données collectés des patients (l'homme et femmes) sont :

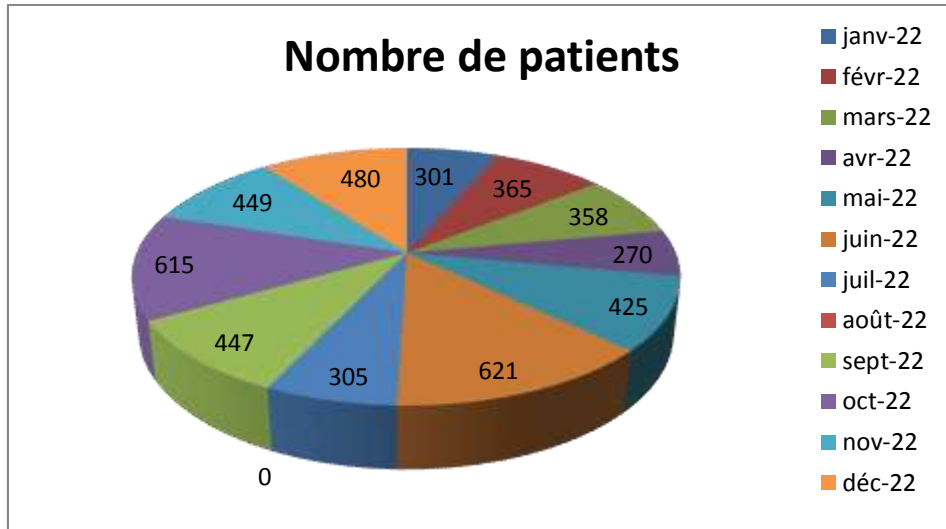
Tableau N°02 : statique pour l'année 2022

statistiques pour une année					
Mois	Jours Travaillés	Nombre de patients	Moyenne Patient/Jour	Femmes	Hommes
janv-22	14	301	22	184	117
févr-22	19	365	20	265	100
mars-22	20	358	18	241	157
avr-22	15	270	18	223	47
mai-22	19	425	23	327	98
juin-22	22	621	29	347	274
juil-22	16	305	19	199	106
août-22	CONGE				
sept-22	15	447	30	308	139
oct-22	21	615	30	374	241
nov-22	21	449	22	382	67
déc-22	20	480	24	326	154
TOTAL	202	4646	23	3176	1470

Source d'information : Service de médecine du travail l'UMMTO

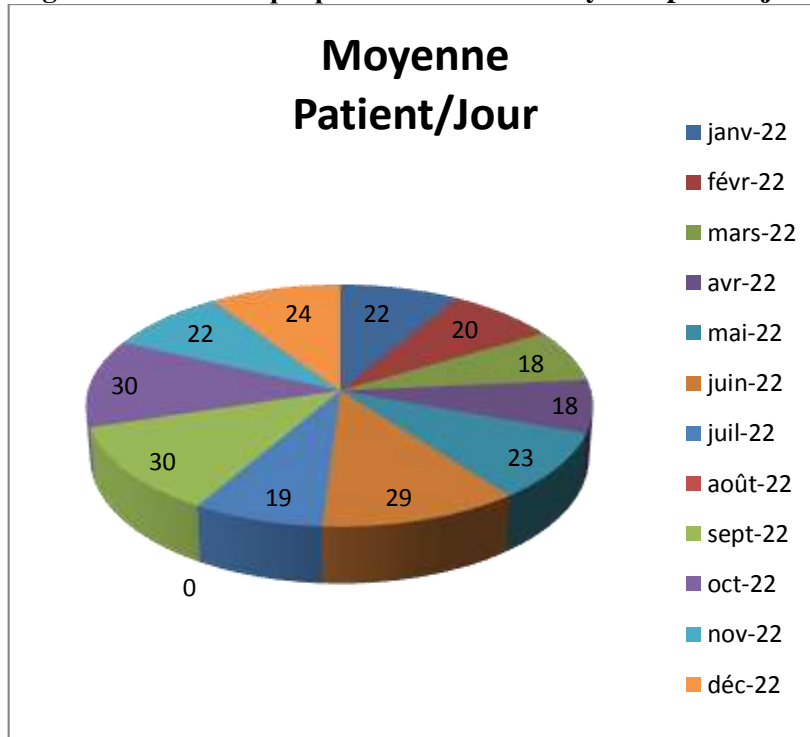
NB: LES MOTIFS DE CONSULTATION SONT VARIES CE QUI SE REPERCUTE SUR LA DUREE DE CELLE CI

Figure N° 01 : statique pour l'année 2022 nombre de patients



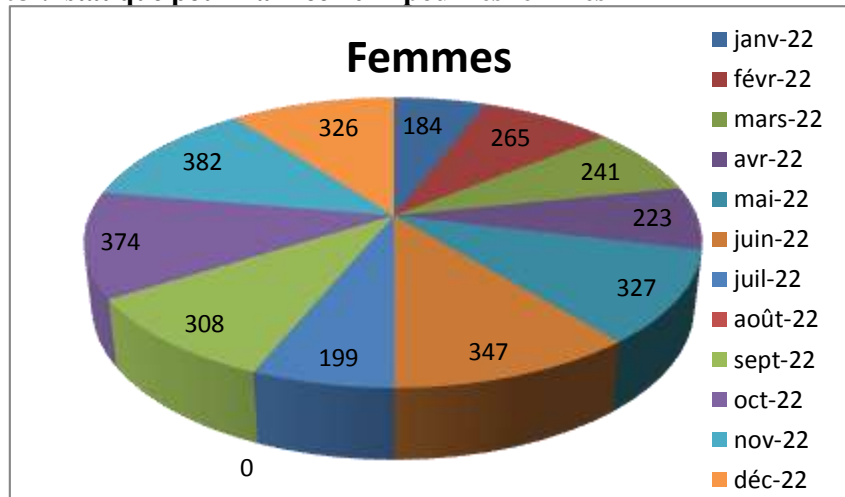
Source d'information : Service de médecine du travaille l'UMMTO

Figure N° 02 : statique pour l'année 2022 moyenne patient/jour



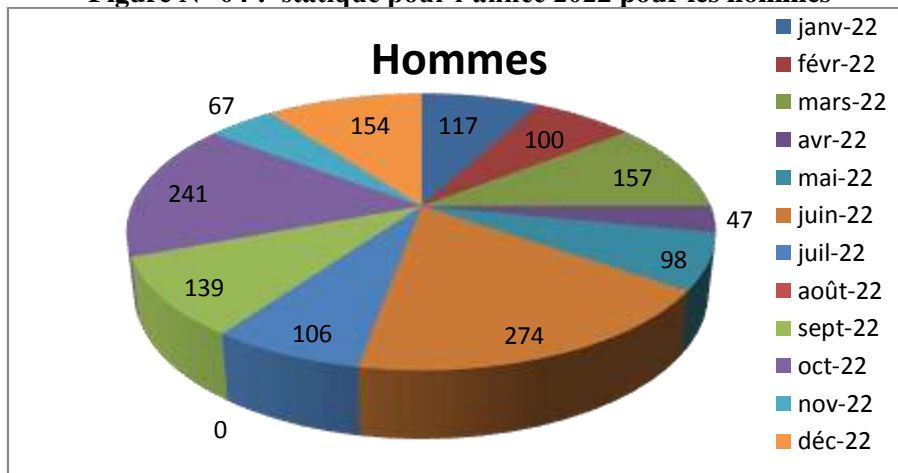
Source d'information : Service de la médecine du travail de l'UMMTO

Figure N° 03 : statique pour l'année 2022 pour les femmes

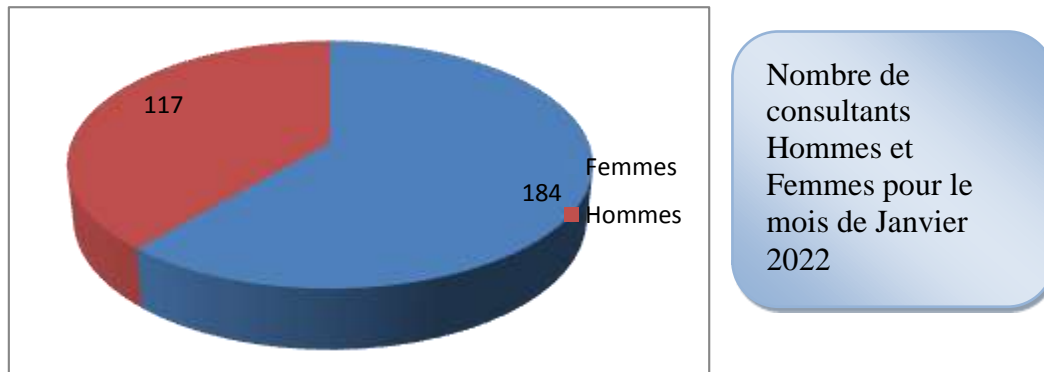


Source d'information : Service de la médecine du travail de l'UMMTO

Figure N° 04 : statique pour l'année 2022 pour les hommes



Source d'information : Service de la médecine du travail de l'UMMTO

Figure N° 05 : statique pour l'année 2022 pour les femmes et les hommes

Conclusion

Certaines entreprises considèrent que seuls les examens d'admission et de licenciement des salariés sont indispensables. Même s'ils sont obligatoires, ils ne sont pas les seuls suffisants pour garantir la santé des travailleurs. Les examens périodiques, les examens de retour au travail et les examens de changement d'emploi sont également obligatoires (ordonnance n° 3214 du 8 juillet 1978) et essentiels pour éviter les facteurs de risque et les problèmes futurs. Pour suivre les examens, l'idéal est que chaque salarié dispose d'un Certificat de Santé au Travail (ASO). Pour chaque fonction professionnelle, il existe une fréquence idéale pour les examens : Exposés à des risques ou souffrant de maladies chroniques : Pour ces salariés, des examens doivent être effectués annuellement ou à des intervalles plus rapprochés qui seront indiqués par le médecin ; Enfants de moins de 18 ans et de plus de 45 ans : Des examens annuels doivent être effectués ; Entre 18 et 45 ans : Les examens doivent être passés tous les deux ans.

La médecine du travail est essentielle pour garantir la sécurité et la qualité de vie des travailleurs. Investir dans ce domaine peut apporter de grands avantages aux entreprises, en assurant leur développement et en offrant un environnement basé sur la confiance, la qualité et le souci de leurs salariés. Cela fait que le nom de l'entreprise est reconnu par de bonnes relations entre les professionnels et une bonne structure dans l'environnement de travail.

La conclusion générale

La sécurité au travail est une préoccupation fondamentale pour les entreprises, visant à garantir un environnement sain et sécuritaire à leurs employés. Dans ce contexte, la prévention des accidents du travail et le respect des normes de sécurité sont des aspects essentiels. Dans ce contexte, plusieurs types d'accidents du travail ont été abordés, dont les accidents typiques, les maladies professionnelles, les accidents aggravants, les accidents de trajet et d'autres situations pouvant professionnelles les plus courantes ont été mentionnés. Pour prévenir ces accidents et ces maladies professionnelles, il est crucial que les entreprises adoptent des mesures de contrôle et de prévention appropriées être qualifiées d'accidents du travail. En outre, les types d'accidents et les maladies.

Cela comprend l'évaluation des risques, la mise en œuvre de mesures de contrôle, le respect des règles de sécurité, la formation des employés, l'entretien adéquat des équipements et des installations et la promotion d'une culture de la sécurité.

L'importance du respect et du respect des normes de sécurité a également été soulignée afin d'éviter tous types d'accidents du travail. Connaître la législation applicable, mettre en œuvre des politiques de sécurité, effectuer des évaluations des risques, assurer la formation et la sensibilisation, maintenir des équipements et des installations adéquats, favoriser la participation des employés et établir des programmes d'audit et de surveillance sont des mesures essentielles à cet égard.

La médecine du travail est essentielle pour garantir la sécurité et la qualité de vie des travailleurs. Investir dans ce domaine peut apporter de grands avantages aux entreprises, en assurant leur développement et en offrant un environnement basé sur la confiance, la qualité et le souci de leurs salariés. Cela fait que le nom de l'entreprise est reconnu par de bonnes relations entre les professionnels et une bonne structure dans l'environnement de travail.

Bibliographies

Les ouvrages

1. Bùhl M. Castelletta A, Accident du travail, Maladie professionnelle, « Procédure. Indemnisation. Contentieux », 2eme édition, DELMAS, Paris,
2. HARLY. Alain , accident et maladie professionnel, 3eme éd, Masson Paris 2000
3. MORGOSSIAN. Nichan risque professionnels. DUNOD, 2003,2006
4. RAK .R: Accidents du travail guide pratique médico-administratif et juridique, édition MMI, 1999
5. T. Garat et F. Meyer « Réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles : la prise en compte de l'incidence professionnelle dans la détermination du taux d'IPP », Dr. Ouv. juillet 2008

Règlementation ALGERIENNE :

1. Arrêté du 12 juin 1972 fixant les taux des cotisations d'accidents de travail et de maladies professionnelles.
2. Arrêté du 13 février 1984 fixant le barème servant de calcul du capital représentatif de la rente d'accident de travail ou de maladie professionnelle.
3. Arrêté interministériel du 30 mars 1967 et du 11 novembre 1967 confiant provisoirement au juge du lieu de travail l'enquête en matière d'accidents de travail.
4. de la loi 83-13 du 02.07.1983 relative aux accidents de travail et maladies professionnelles.
5. Décret n°66-365 fixant les conditions d'application des titres I et II de l'ordonnance n°66- 183 portant réparation des AT-MP.
6. Décret n°84-27 du 11 février 1984 fixant les modalités d'application au titre II de la loi 83-11 du 02.07.1983 relative aux assurances.
7. Décret n°84-27 du 11 février 1984 fixant les modalités d'application au titre III, IV, VIII
8. La loi 88-07 du 26 janvier 1988 relative à l'hygiène, la sécurité et la médecine du travail.
9. Loi 85-05 relative à la protection et à la promotion de la santé (modifiée et complétée).
10. Loi 90-03 du 06 janvier 1990 relative à l'inspection du travail.
11. Loi n° 83-11 du 02 juillet 1983 relative aux assurances sociales (modifiée et complétée).
12. Loi n° 83-12 du 02 juillet 1983 relative à la retraite (modifiée et complétée)
13. Loi n° 83-13 du 02 juillet 1983 relative aux accidents de travail et maladies professionnelles (modifiée et complétée).
14. Ordonnance n°66-183 du 21 juin 1966 portant réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles.
15. Ordonnance n°70-88 du 15 décembre 1970 modifiant l'ordonnance n°66-183 du 21 juin 1966 portant réparation des AT-MP.

Sites Internet :

1. [1.http:// www.INRS.Fr](http://www.INRS.Fr).
2. [2. www.travailesanté.fr](http://www.travailesanté.fr),évalue pour prévenir, comprendre pour agir PDF.
3. [3.http:// www.googl.com/amp/medecinelegale.wordpress.com](http://www.google.com/amp/medecinelegale.wordpress.com) Législation de la médecine du travail /Document de médecineLégale.
4. [4. www.inrs,dossier](http://www.inrs.dossier) INAS, introduction à la prévention des risques professionnel.
5. [5.http :// www. Enquête](http://www.Enquête) sur les accidents du travail.com.
6. [6. travail. Htm deb. 8. http://www. Avis- droit- social.net/](http://www.Avis-droit-social.net/) accident_travail.php.

Les annexes

Annexe 01 : Certificat médical de phtisiologie

annexe 01

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique
Université « Mouloud MAMMERY » de Tizi-Ouzou



Certificat Médical de Phtisiologie

Je soussigne Dr :

Certifie que le ou la Nomme(e) :

Né[e] le :

Est indemne de toutes affections tuberculeuses
cliniquement décelables.

Dont certificat.

Tizi ouzou le :

Annexe 02 : Certificat De Bonne sante

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique
Université « Mouloud MAMMERY » de Tizi-Ouzou
Campus Hasnaoua I



CERTIFICAT DE BONNE SANTE

Je soussigne, Dr :....., Médecin assermenté
de la santé publique, certifie avoir examiné ce jour
M :.....
Né (e) le :..... à.....
Déclare que son état ne présente aucune maladie contagieuse ou
parasitaire cliniquement décelable.

Fait à le.....

B.P. N° 17 RP Tél : 026 11 26 38

Annexe O3 : Arrêt De Travail

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique
Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou



Arrêt de Travail

Docteur :

Je soussigné, Docteur en Médecine, certifie que l'état
de santé de Mr, M^{me}

- 1) Nécessité un traitement avec arrêt de travail de jours
sauf complication à compter du
- 2) Nécessite une prolongation d'arrêt de travail de jours
sauf complication, à compter du
- 3) Lui permet de reprendre son travail à dater du

Fait à le

Annexe 04 : Demande de bilan

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique
 Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou



Demande de bilan

Date :

Nom :

Age :

Prénom :

Prière de faire :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> FNS | <input type="checkbox"/> Taux d'acide urique |
| <input type="checkbox"/> Groupage sanguin | <input type="checkbox"/> ASAT-ALAT |
| <input type="checkbox"/> TP-INR | <input type="checkbox"/> Latex W. Rose |
| <input type="checkbox"/> Glycémie à jeun | <input type="checkbox"/> Albuminémie |
| <input type="checkbox"/> Urée-Créatinémie | <input type="checkbox"/> Protéinurie des 24 h |
| <input type="checkbox"/> HbA1C | <input type="checkbox"/> TSH |
| <input type="checkbox"/> CRP | <input type="checkbox"/> FT3-FT4 |
| <input type="checkbox"/> ASLO | <input type="checkbox"/> Ionogramme sanguin |
| <input type="checkbox"/> Taux de Fibrogène | <input type="checkbox"/> Calcémie-Phosphorémie |
| <input type="checkbox"/> VS | <input type="checkbox"/> Sérologie HBS |
| <input type="checkbox"/> Fer sérique | <input type="checkbox"/> Sérologie de la Toxoplasmose |
| <input type="checkbox"/> Ferritinémie | <input type="checkbox"/> Sérologie de la Syphilis |
| <input type="checkbox"/> Cholestérol Total | <input type="checkbox"/> Sérologie de la Rubéole |
| <input type="checkbox"/> HDL Cholestérol | <input type="checkbox"/> CPK |
| <input type="checkbox"/> LDL Cholestérol | <input type="checkbox"/> Facteur rhumatoïde |
| <input type="checkbox"/> Triglycérides | |
| Bilirubinémie | |
| <input type="checkbox"/> Totale | Autre..... |
| <input type="checkbox"/> Conjugée | |
| <input type="checkbox"/> Non conjugée | |

Annexe 05 : Certificat médical de Changement de poste.

Wilaya de Tizi-ouzou
CHU de Tizi-Ouzou
Service de Médecine du Travail

Tizi-Ouzou, le ... 24/08/20

CERTIFICAT MEDICAL DE
CHANGEMENT DE POSTE

Je soussigné, Pr. A. ARIS
Ep. MEZDAD
Médecine du Travail
Dr

Certifie que l'état de santé de :

Nom Prénom

Age 56 ans Poste de Travail OP 1

Atelier Faculté Proctos (Université Nouloud Nammeij)

Nécessite un **Changement de poste** pour :

- 1- Séquelle invalidante d'accident de travail
- 2- Maladie professionnelle
- 3- Maladie à caractère professionnel
- 4- Maladie non professionnelle
- 5- Maladie en cours d'investigation

Durant une période de deux ans (02)

Observations : Eviter le soulèvement de charges lourdes

Pr. A. ARIS
Ep. MEZDAD
Médecine du Travail

Le Médecin :



Annexe 06 : demande de changement de poste

Nom = [REDACTED]
prenom = [REDACTED]

A Monsieur le Doyen
de la Faculté de Génie Électrique
et Informatique

Objet = Demande
de changement de poste

Monsieur,

Je souhaite par la présente vous faire part de ma demande de changement de poste pour cause ma maladie et prendre en considération mon dossier médical; car les tâches que j'effectue actuellement mettent en péril ma santé et me causent des problèmes -

Toutefois, il est souhaitable de procéder au changement de poste le plus tôt possible.

Ci joint mon dossier médical.
Veuillez agréer Monsieur l'expression de mes salutations les plus distinguées

Recu le 27/03/2020
[Signature]

L'intéressé
[Signature]

Annexe O7 : Certificat médical de Aménagement

Wilaya de Tizi-ouzou
CHU de Tizi-Ouzou
Service de Médecine du Travail

Tizi-Ouzou, le 17/02/20

CERTIFICAT MEDICAL DE
AMENAGEMENT DE POSTE

Je soussigné, Pr. A. ARIB
Ep. MEZUAD
Médecine du Travail

Dr

Certifie que l'état de santé de :

Nom Prénom

Age 50 ans Poste de Travail O.P.

Atelier Unité Vente Moulouy Mammou TO


Nécessite un Aménagement de poste pour :

- 1- Séquelle invalidante d'accident de travail
- 2- Maladie professionnelle
- 3- Maladie à caractère professionnel
- 4- Maladie non professionnelle
- 5- Maladie en cours d'investigation

Durant une période de définitive

Observations : Eviter le soulèvement de charges
lourdes et charge physique intense

Le Médecin :

Pr. A. ARIB
Ep. MEZUAD
Médecine du Travail


Annexe 08 :Certificat Médical

Dr Malki Mourad
Spécialiste en
Endocrinologie - Diabétologie

LNI, le

N° Ordre: 5886/TO

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné certifie et déclare que Mr /Mme : Ne -
[REDACTED] âgé(e) de 1979

Est régulièrement suivi(e) pour :

1/ Diabète de type 2 :Aux complications Micro Angiopathies :* Néphropathie diabétique* Rétinopathie diabétique

Et que son traitement actuel est :

1/ Glucophage 850mg qd = 2x12/ Aprovel 150mg qd = 1x1


Dont certificat.

Rue Djouadi Abderrahmane LNI Tizi-Ouzou tél 05 56 51 73 88

Table des matières

Remerciement

Dédicace

Introduction Générale : 1

Chapitre I: Contexte général de la médecine du travail

Introduction : 6

Section 01 : Objectifs de la médecine du travail 6

1.2. Environnement de travail sain et sécuritaire 7

1.3. Réduction des accidents 7

1.4. Réduction des maladies professionnelles 8

1.5. Plus de productivité 8

1.6. Plus de motivation et d'engagement 8

1.7 À jour avec la législation 9

Section 02 : Les devoirs du médecin du travail 9

2.1) Domaines d'exercice de la médecine du travail : 10

2.2) Actions de médecine du travail : 11

2.3) Téléconsultation pour la médecine du travail : 12

Section 03 : Les accidents de travail 12

3.) Les facteurs des accidents de travail 13

3.1 Les facteurs humains 13

Chapitre II : l'évaluation des risques professionnels

Introduction : 24

Section 01 : Les maladies professionnelles 24

1 .1) Maladie du travail 24

1.2. La maladie des travailleurs et ses relations avec le travail 25

1.3 Maladies causées par des agents chimiques 25

2.)Liste exemplaire des travaux susceptibles de provoquer la maladie professionnelle. 26

2.1 Mesures à prendre après un accident du travail : 27

2.2 Stabilité des employés temporaires 28

2.4 Comment détecter les maladies professionnelles 29

2.4.1 Force de l'association 30

2.4.3 Constance 30

2 .4.4 Spécificité de l'association : 30

2.4.5 Relation temporelle : 30

2.4.6 Gradient biologique (relation dose-effet) :.....	31
2.4.7 Plausibilité :.....	31
2.5) Les facteurs qui peuvent favoriser l'apparition de maladies professionnelles.	31
2.6 La prévention des maladies professionnelles	32
3. Prestations garanties en cas de maladie professionnel	33
3.1 Données statistiques	33
Section 02 : L'importance de l'évaluation des risques professionnels	34
2.1 Les facteurs de risques professionnels	36
2.2 Les risques professionnels.....	37
Peuvent être classés selon qu'ils sont :	37
2.3. Les aléas en milieu professionnel.....	39
2.3.1. Les causes d'un risque professionnel se regroupent en quatre grandes catégories :	39
2.3.2 Les conséquences des risques professionnels	40
2.4. Identification des risques.....	40
2.4.1. Évaluer les risques et les classer par ordre de priorité	41
2.4.2. Déterminer les mesures de prévention	41
2.4.3. Adopter les mesures de prévention et les mettre en œuvre	42
Section 3 : Notions de base d'hygiène et de sécurité au travail.....	43
3. Définitions.....	44
3.1.1 .Hygiène du travail	44
3.1.2. Sécurité au travail.....	44
3.1.3. L'importance de connaître les risques.....	44
3.2. Acte non sécurisé	45
3.3. Inadéquation entre l'homme et la fonction	46
 Chapitre III: La médecine du Travail de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou	
Introduction	50
Section 01 : présentation générale de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou.....	50
1.1 Campus Hasnaoua	52
1.2 Campus Bastos	52
1.3 Campus Tamda.....	53
Section 02 : Le rôle de la médecine du travail et sécurité des professionnels au sein de L'UMMTO.....	54
2.1 Les conditions de travail, principal facteur de l'absentéisme :.....	54
2.3 On peut distinguer plusieurs indicateurs en santé et sécurité au travail :.....	56
2.4 Les indicateurs pour les risques psychosociaux	57
3.1. Indicateurs cliniques d'alerte sur les risques psychosociaux	58
3.2 Indicateurs quantitatifs.....	59

3.2.3. Indicateurs de suivi du procès méthodologique	59
Conclusion	63
<i>La conclusion générale</i>	64
<i>Bibliographies</i>	
<i>Les annexes</i>	

Résumé :

Nous ne pouvons pas considérer la santé et la sécurité au travail comme un coût. Les accidents du travail, en plus d'être coûteux en raison de l'absence du travailleur, génèrent de nombreuses charges fiscales. Les actions de santé et de sécurité au travail peuvent devenir un investissement majeur dans le but de promouvoir et de préserver la santé et la sécurité du travailleur, en étant un guide pour la qualité de vie des employés et l'augmentation de la compétitivité de l'entreprise.

Lorsque nous réduisons ou éliminons les taux d'accidents du travail et rendons les activités professionnelles plus agréables et plus sûres, nous démontrons la satisfaction des employés et augmentons la productivité de l'entreprise.

La médecine du travail a un impact sur la satisfaction des exigences impératives de santé et de sécurité au travail, mais aussi sur la création de conditions de bien-être et de qualité de vie pour les salariés.

Abstract

Não podemos encarar a saúde e a segurança no trabalho como um custo. Os acidentes de trabalho, além de onerosos pela ausência do trabalhador, geram inúmeros encargos tributários. As ações de saúde e segurança no trabalho podem tornar-se um grande investimento com o objetivo de promover e preservar a saúde e a segurança do trabalhador, sendo um guia para a qualidade de vida dos colaboradores e aumentando a competitividade do colaborador. 'negócios.

Quando reduzimos ou eliminamos as taxas de lesões no local de trabalho e de lineamos atividades de trabalho mais agradáveis e seguras, demonstramos a satisfação dos funcionários e aumentamos a produtividade da empresa.

O método de trabalho tem impacto no cumprimento dos requisitos de saúde e segurança no trabalho, mas também na criação de condições de bem-estar e qualidade de vida salarial.

We cannot view health and safety at work as a cost. Work accidents, in addition to being costly due to the absence of the worker, generate numerous tax charges. Health and safety actions at work can become a major investment with the aim of promoting and preserving the health and safety of the worker, being a guide for the quality of life of employees and increasing the competitiveness of the 'employee. 'business.

When we reduce or eliminate workplace injury rates and delineate more enjoyable and safer work activities, we demonstrate employee satisfaction and increase company productivity.

The working method has an impact on meeting health and safety requirements at work, but also on creating conditions of well-being and quality of life for salaries.